051 f

Documents techniques

7 Agriculture et sylviculture

Recensement fédéral des entreprises 1985

Présentation des résultats

Agriculture, horticulture, sylviculture et pêche



Bundesamt für Statistik — Schweiz
Office fédéral de la statistique — Suisse
Ufficio federale di statistica — Svizzera

Bern/Berne/Berna 1986 — ISBN 3-303-07002-4

Warnung / Avertissement

Diese Publikation wurde sehr sorgfältig digitalisiert. Dennoch kann es vorkommen, dass die effektiv digitalisierten Zahlen und Buchstaben (die hinter dem Bild jeder Seite „versteckt“ sind) nicht identisch sind mit den korrekten Zahlen und Buchstaben, wie sie sichtbar auf den Seiten des Dokuments angezeigt werden. Wenn Sie daher aus dem pdf des Dokumentes Teile herauskopieren, empfiehlt es sich sehr (vor allem für Auszüge aus den Tabellen) zu kontrollieren, ob die herauskopierten Zeichen identisch sind mit denjenigen der Original-Seiten, wie sie im pdf angezeigt werden.

La présente publication a été digitalisée de manière extrêmement méticuleuse. Mais il peut arriver que les lettres et chiffres effectivement digitalisés (et qui sont cachés "derrière" l'image de chaque page) ne soient pas identiques à ceux, corrects, affichés visuellement sur la page. Donc, si vous utilisez les fonctionnalités des lecteurs Acrobat PDF pour copier/coller des portions de cette publication, il est fortement recommandé (notamment pour les tableaux de résultats) de bien vérifier que les caractères (lettres et chiffres) ainsi copiés soient bien identiques aux chiffres et lettres de la page originale.

Bereiche der amtlichen Statistik	Domaines de la statistique officielle
1 Bevölkerung (Bevölkerungsstruktur, Zusammensetzung der Haushalte, Geburten, Todesfälle, Heiraten, Scheidungen, Adoptionen, Wanderungen)	**1 Population** (structure de la population, composition des ménages, naissances, décès, mariages, divorces, adoptions, migrations)
2 Raum und Umwelt (Boden, Wasser, Luft, Klima, Fauna und Flora, Immissionen, Entsorgung)	**2 Espace et environnement** (sol, eaux, air, climat, faune et flore, immissions, élimination des déchets)
3 Erwerbsleben (Beschäftigung, Arbeitsmarkt, Löhne, Arbeitsbedingungen)	**3 Emploi et vie active** (emploi, marché du travail, salaires, conditions de travail)
4 Volkswirtschaft (Volkswirtschaftliche Gesamtrechnung, Produktion, Umsätze, Verbrauch, Aussenhandel)	**4 Economie** (comptes nationaux, production, chiffres d'affaires, consommation, commerce extérieur)
5 Preise (Preise und Preisindizes für Güter und Dienstleistungen)	**5 Prix** (prix et indices des prix des biens et des services)
6 Unternehmungen und Arbeitsstätten (Struktur und Produktionsverhältnisse)	**6 Entreprises et établissements** (structure et conditions de production)
7 Land- und Forstwirtschaft (Betriebe, Nutztiere, land- und forstwirtschaftliche Fläche und Produktion, Gartenbau, Fischerei)	**7 Agriculture et sylviculture** (entreprises agricoles, animaux d'élevage, superficie et production agricoles et forestières, horticulture, pêche)
8 Energie (Gesamtenergiebilanz, Produktion und Verbrauch von Energie)	**8 Energie** (bilan énergétique, production et consommation d'énergie)
9 Bau- und Wohnungswesen (Bestand, Produktion, Ausstattung)	**9 Constructions et logements** (effectif, production, aménagement)
10 Tourismus (Angebot und Nachfrage in Hotellerie und Parahotellerie)	**10 Tourisme** (offre et demande dans l'hôtellerie et la parahôtellerie)
11 Verkehr (Verkehrsanlagen, Verkehrsleistungen, Verkehrsunfälle, Strassen- und Eisenbahnrechnung)	**11 Transports et communications** (infrastructure et prestations, accidents de la circulation, comptes routier et ferroviaire)
12 Geld, Kredit und Währung (Bankwesen, Geldmenge, Geldstromrechnung)	**12 Monnaie et crédit** (système bancaire, masse monétaire, comptabilité financière)
13 Versicherungswesen (AHV, IV, Kranken- und Unfallversicherung, Arbeitslosenversicherung, Pensionskassen, Privatversicherungen)	**13 Assurances** (AVS/AI, assurances maladie et assurances accidents, assurance chômage, caisses de pension, assurances privées)
14 Gesundheit (Gesundheitseinrichtungen und -leistungen, Krankheits- und Todesursachen)	**14 Santé** (infrastructure et prestations hospitalières et parahospitalières, causes des maladies et des décès)
15 Bildung und Wissenschaft (Schulen, Hochschulen, Forschung und Entwicklung)	**15 Education et science** (écoles, hautes écoles, recherche et développement)
16 Kultur und Lebensbedingungen (Freizeit, Sport, Medien, kulturelle Aktivitäten)	**16 Culture et conditions de vie** (sports, loisirs, médias, activités culturelles)
17 Politik (Nationalratswahlen, Abstimmungen auf Bundesebene, Beteiligung am politischen Leben)	**17 Politique** (élections au Conseil national, votations fédérales, participation à la vie politique)
18 Oeffentliche Finanzen (Einnahmen und Ausgaben von Bund, Kantonen und Gemeinden, Steuerbelastung)	**18 Finances publiques** (recettes et dépenses de la Confédération, des cantons et des communes, charge fiscale)
19 Rechtspflege (Delikte, Urteile, Strafvollzug)	**19 Droit et justice** (délits, jugements, exécution des peines)

Statistique officielle de la Suisse, N° 051f

Documents techniques

7 Agriculture et sylviculture

Recensement fédéral des entreprises 1985

Présentation des résultats

Agriculture, horticulture, sylviculture et pêche

Liste des tableaux
Appendice: questionnaires

Auteur: Section de la statistique agricole

Bundesamt für Statistik Schweiz
Office fédéral de la statistique Suisse
Ufficio federale di statistica Svizzera

Bern/Berne/Berna 1986 ISBN 3-303-07002-4

Programme des publications de l'Office fédéral de la statistique

Mémento statistique	Aperçu général (chiffres)
Annuaire statistique	Ouvrage de référence portant sur tous les domaines de la statistique officielle
Bulletin statistique*	Statistiques économiques ou démographiques d'actualité, sans commentaire
Cahiers statistiques	Résultats commentés
Etudes statistiques	Analyses statistiques détaillées
Données statistiques	Résultats statistiques sous forme de tableaux
Documents techniques	Classifications, nomenclatures, méthodes
Actualité statistique	Information rapide sur un thème spécifique

* paraît sous le titre "Reflets de l'économie" jusqu'à nouvel avis

Réalisation et diffusion:	Office fédéral de la statistique Hallwylstrasse 15 3003 Berne tél. 031/61 88 36
Complément d'information:	J. Wiser, Tel. 031 / 61 87 74
Langue du texte original:	allemand
Numéro de commande:	07002
Série:	7 Agriculture et sylviculture
Prix:	7 francs

Reproduction libre, avec indication de la source et envoi d'un justificatif à l'Office fédéral de la statistique

ISBN 3-303-07002-4

Table des matières

1 Base juridique, dates des recensements et comparabilité 5

2 Objet du recensement 6

21 Exploitations agricoles 6

211 Définition succincte 6
212 Eléments recensés 6
213 Délimitation par rapport à l'horticulture 6
214 Délimitation par rapport aux entreprises forestières 6

22 Exploitations horticoles 6

221 Définition succincte 6
222 Eléments recensés 7
223 Délimitation par rapport aux exploitations agricoles 7
224 Délimitation par rapport au commerce (boutiques de fleuristes, centres d'horticulture) 7
225 Délimitation par rapport aux branches du génie civil 7

23 Entreprises forestières 7

231 Définition succincte 7
232 Eléments recensés 7
233 Délimitation par rapport aux exploitations agricoles 8
234 Délimitation par rapport aux sous-traitants 8

24 Entreprises de pêche 8

241 Définition succincte 8
242 Eléments recensés 8
243 Délimitation par rapport au commerce de poisson 8

25 L'éventail des questions 8

3 Où recense-t-on les exploitations? . 9

4 Comment obtenir les résultats? 10

41 Les publications 10
42 Les "tableaux standards" non publiés 10
43 Exploitations spéciales 10
44 Taxation 10

5 Liste des tableaux concernant l'agriculture, l'horticulture et la pêche 11

51 Variantes d'exploitations 11
52 Avant-colonnes standards 12
53 Versions 14
54 Quelques indications 14

6 Tableaux présentant des données relatives à l'économie dans son ensemble 27

61 Explications 27

62 Liste des tableaux 28

Appendice: Questionnaires pour l'agriculture, l'horticulture, la pisciculture et la pêche, les légumes et les plantes ornementales

1 Base juridique, dates des recensements et comparabilité

L'arrêté de l'Assemblée fédérale du 14 juin 1954 stipulait qu'un recensement général des entreprises serait organisé tous les dix ans, à partir de 1955. Des recensements de ce type avaient du reste eu lieu en 1905, en 1929 et en 1939 déjà. En raison des changements structurels importants, le Conseil fédéral a demandé en outre des recensements spécifiques de l'agriculture, fondés sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 1951, en 1969 et en 1980. Ceux-ci ne concernaient que l'agriculture et l'horticulture, mais correspondaient en gros aux recensements des exploitations agricoles de 1955, 1965, 1975 et 1985 en ce qui concerne la portée géographique et les questions posées. Dans les deux domaines en question, les résultats sont donc comparables, bien que la nécessité de toujours adapter le programme des relevés à la situation actuelle ait entraîné un certain nombre de différences. D'autres différences sont le résultat d'évolutions; en outre, on a constaté dans bien des cas, lors d'un nouvel arpentage, que les surfaces ainsi obtenues différaient sensiblement des estimations antérieures. Les différences qui méritent d'être signalées sont commentées lors de la publication des résultats.

Dans l'article 8 de son ordonnance sur le recensement fédéral des entreprises de 1985, le Conseil fédéral fixe l'utilisation des données en ces termes:

1 "Les données du recensement fédéral des entreprises de 1985 ne doivent être utilisées en principe qu'à des fins statistiques.

2 Les données du registre d'adresses des entreprises et établissements tenu par l'Office sont mises à jour (art. 3 et 4 de l'ordonnance du 18 avril 1984 sur la tenue d'un registre d'adresses des entreprises et établissements) à l'aide des données structurelles relevées lors du recensement des entreprises. Leur utilisation et leur communication ultérieures sont régies par ladite ordonnance.

3 L'Office peut communiquer, à des fins non statistiques, les données relatives au secteur agricole ou aux exploitations forestières, à un service chargé de l'approvisionnement économique du pays, de la protection des végétaux ou de la lutte contre les épizooties, lorsque ces données sont nécessaires à l'accomplissement de sa tâche".

2 Objet du recensement

21 Exploitations agricoles

211 Définition succincte

On appelle *exploitation agricole* l'ensemble de la main-d'oeuvre, des moyens de mise en valeur et de production placés sous la responsabilité immédiate et la direction d'une seule et même personne (ou d'une communauté de personnes) en vue d'une production agricole régulière.

212 Eléments recensés

L'*agriculture suisse* fournit principalement des produits d'origine végétale et animale qui sont destinés, à court ou à moyen terme, à notre *alimentation*. Elle comporte en outre des productions spéciales, peu répandues, telles que la culture du tabac. Au sens du recensement des entreprises, les producteurs (éleveurs de porcs, aviculteurs, par exemple) qui achètent le fourrage de leurs animaux font partie de l'agriculture aussi.

L'activité agricole d'un grand nombre de personnes est limitée. De ce fait, on a fixé les conditions minimales qu'une exploitation doit remplir pour être recensée:

Variables	*Valeur minimale au moment du relevé*
- Terres productives (forêts comprises)	25 ares
- Baies, légumes, plantes médicinales, cultures fruitières, vigne ou tabac	10 ares
- Gros bétail (chevaux[1]) et bétail bovin)	1 tête
- Menu bétail (porcs, moutons, chèvres)	2 têtes
- Volaille	30 pièces
- Abeilles	30 colonies
- Lapins	100 pièces

On recense aussi d'autres branches (production de champignons de couche, d'herbes aromatiques, élevage de cerfs, etc.) si les produits obtenus sont destinés à la vente.

Lorsqu'une des conditions minimales était remplie, on enregistrait l'ensemble des autres caractères. Exemple: 1 tête de bétail bovin, plus 5 ares de vigne, 4 colonies d'abeilles, 18 lapins, etc.

1) Sans les chevaux utilisés à des fins non agricoles

213 Délimitation par rapport à l'horticulture

Font partie de l'agriculture:

- les cultures maraîchères (depuis 1985 aussi les exploitations maraîchères), si elles dominent, la production de plantes d'ornement étant marginale (En cas de doute, on optera pour le classement qui paraît le plus judicieux)

- les cultures de champignons pour la vente.

Les pépinières et les cultures de plantes d'ornement, en revanche, font partie de l'horticulture.

Si une entreprise se compose de toute évidence d'une exploitation agricole et d'une exploitation horticole, on classe chacune des exploitations dans la classe économique qui convient et on répartit en conséquence la main-d'oeuvre, ainsi que les moyens de mise en valeur et de production. Toutefois, *on ne subdivise les entreprises du secteur primaire que si c'est indispensable*. De ce fait, l'agriculture comprend un petit nombre de caractères horticoles et l'horticulture un petit nombre de caractères agricoles. Au besoin, on groupe ces caractères dans des statistiques à part. La statistique "Utilisation du sol" (B) en est l'exemple le plus important.

214 Délimitation par rapport aux entreprises forestières

Les 25 ares de terres cultivées constituant la superficie minimale qu'on recense comprennent les forêts, s'il y en a. On classe donc la sylviculture parmi les activités qui font partie de l'agriculture. Toutefois, les propriétaires de forêts qui n'exploitent aucune surface agricole et qui n'ont pas d'animaux de rapport relèvent de l'économie forestière.

22 Exploitations horticoles

221 Définition succincte

On appelle *exploitation horticole* l'ensemble de la main-d'oeuvre, des moyens de mise en valeur et de production placés sous la responsabilité immédiate et la direction d'une seule et même personne (ou d'une communauté de personnes) en vue d'une production horticole régulière et/ou de la prestation régulière de services horticoles.

222 Eléments recensés

L'*horticulture* comprend essentiellement deux domaines, à savoir:

a) la *production* de plants destinés à l'agriculture et à la sylviculture, ainsi qu'aux jardins de particuliers (pépinières d'arbres fruitiers, de petits fruits, plants de vigne, semences, plantons de légumes, plantes forestières) et de plantes ornementales (plantes vivaces ornementales, arbustes d'ornement, plantes en pots, fleurs à couper). La production comprend en outre des cultures spéciales (d'herbes aromatiques et de plantes médicinales, par exemple).

 Ce sont surtout les pépinières des entreprises forestières publiques (cf. 23) qui produisent les jeunes plantes forestières et les exploitations viticoles qui produisent les plants de vigne (cf. 21).

b) la *prestation de services*, c'est-à-dire l'aménagement et l'entretien de jardins, de gazons, de parcs et de terrains de sports.

Bien des entreprises, même petites, combinent les deux activités.

On recense les exploitations horticoles remplissant les conditions fondamentales suivantes:

- la production est *destinée à la vente* et les services sont fournis à titre professionnel;
- la durée du travail atteint au moins 400 heures par année dans les exploitations qui se chargent de l'entretien des jardins d'institutions, d'hôpitaux, d'hôtels et de maisons de maître.

223 Délimitation par rapport aux exploitations agricoles

Voir 213 (Délimitation par rapport aux exploitations horticoles)

224 Délimitation par rapport au commerce (boutiques de fleuristes, centres d'horticulture)

De nombreuses exploitations horticoles comprennent un magasin proposant la production propre et vendant généralement aussi des produits provenant de l'extérieur. Il serait hors de proportion de considérer tous ces petits magasins comme des établissements du secteur tertiaire. On s'en tient donc à la règle suivante:

a) Les magasins intégrés dans l'entreprise et vendant principalement les produits de celle-ci font partie de l'exploitation horticole.

b) Les grands magasins annexes et les centres d'horticulture sont des établissements du secteur tertiaire, de même que les boutiques de fleuristes géographiquement distinctes des exploitations horticoles et ayant leur propre personnel de vente.

On conçoit aisément que la distinction est parfois difficile à faire.

225 Délimitation par rapport aux branches du génie civil

Selon la terminologie usuelle, l'activité des paysagistes est une spécialisation de l'horticulture (un service horticole). Elle comprend l'aménagement de terrains de sports; celui-ci comporte certains travaux qui relèvent plutôt du génie civil. Voici la règle que l'on suit dans ce cas:

Les entreprises de bâtiment qui font des travaux liés à l'horticulture sont recensées avec les établissements du secteur secondaire. Dans ce domaine comme dans celui de la vente de fleurs, la délimitation n'est pas toujours aisée et exige parfois une décision discrétionnaire.

23 Entreprises forestières

231 Définition succincte

On appelle *entreprise forestière* l'ensemble de la main-d'oeuvre, des moyens de mise en valeur et de production de *collectivités de droit public* qui sont placés sous la responsabilité immédiate et la direction d'une seule et même personne, en vue de l'exploitation de forêts.

232 Eléments recensés

En matière de sylviculture, on distingue les trois catégories suivantes, lors du recensement des entreprises:

a) les exploitations agricoles et horticoles comprenant des forêts (en majeure partie des forêts privées), cf. 233,

b) les autres propriétaires de forêts privées,

c) les entreprises forestières publiques.

Autrefois, on essayait de recenser individuellement les propriétaires de 25 ares ou plus de forêts privées (soit la catégorie b) ci-dessus). Le fait que beaucoup d'entre eux n'habitaient pas dans la commune où se trouvaient leurs forêts compliquait ce recensement, de même que la subdivision en une multitude de petites parcelles. L'enquête exigeait des moyens considérables et la statis-

tique qui en résultait était néanmoins lacunaire. Lors du recensement des entreprises de 1985, on s'est donc borné à relever les forêts des collectivités de droit public, plus celles des exploitations agricoles et horticoles, à l'échelon des entreprises. On a combiné ce dénombrement et la statistique forestière annuelle. Lors de cette enquête, on a essayé en outre de déterminer le total des propriétaires de forêts privées et la superficie de leurs forêts, par commune.

Par conséquent, seules les entreprises forestières publiques figurent dans la statistique des exploitations de 1985. Les principaux résultats seront publiés dans un fascicule à part.

233 Délimitation par rapport aux exploitations agricoles

L'activité sylvicole des agriculteurs est considérée comme un aspect particulier de leur travail (cf. 214). De ce fait, leurs forêts, la main-d'oeuvre qui y travaille et les moyens de mise en valeur dont elle se sert sont recensés dans la statistique agricole, et non dans la statistique forestière. Il est certes possible de calculer, pour des études spécifiques, le total de la superficie boisée, mais la main-d'oeuvre travaillant dans les forêts des agriculteurs ne peut être établie séparément.

234 Délimitation par rapport aux sous-traitants

Les propriétaires de forêts (notamment les nombreuses personnes qui ont de petites parcelles, mais parfois aussi celles qui possèdent de vastes étendues boisées) confient souvent à des tiers les travaux requis. Les entreprises chargées de s'occuper des forêts d'autrui et de préparer le bois sont classées par principe dans le secteur tertiaire. Dans les forêts privées, de nombreux travaux qui ne prennent pas beaucoup de temps sont exécutés par des agriculteurs, voire des personnes exerçant une autre profession, pendant leurs "loisirs". Ces activités sylvicoles brèves ne sont généralement pas enregistrées lors du recensement des entreprises, car on ne peut les attribuer à une exploitation définie.

24 Entreprises de pêche

241 Définition succincte

On appelle *entreprise de pêche* l'ensemble de la main-d'oeuvre, des moyens de mise en valeur et de production placés sous la responsabilité immédiate et la direction d'une seule et même personne en vue de la pêche professionnelle et/ou de la pisciculture.

242 Eléments recensés

La classe économique "Pêche" comprend, selon la définition donnée pour le recensement des entreprises, les personnes ou exploitations qui:

a) à titre principal ou accessoire, élèvent, engraissent ou gardent des poissons dans des étangs naturels ou des installations artificielles;

b) exercent la pêche dans les eaux publiques ou privées, à des fins lucratives,

pour autant que, par exploitation et/ou installation d'élevage, *le temps de travail* atteigne *au moins 400 heures par an.*

243 Délimitation par rapport au commerce de poissons

Entre l'engraissement et le commerce de poissons, il y a ce qu'on appelle la "garde de poissons". Ce terme désigne l'entretien de poissons à commercialiser (par exemple de poissons importés) dans les bassins de l'exploitation pendant une brève période. Pour les besoins du recensement des entreprises, on en a défini la durée: elle doit être inférieure à un mois.

La garde de poissons est soit un stade intermédiaire, soit la phase finale de la pisciculture. Les exploitations qui en font relèvent, pour cet aspect de leur activité, du commerce ou de l'industrie alimentaire (conserves), suivant l'utilisation des poissons. En cas de doute, on classe ces exploitations en fonction de leur activité principale; dans certains cas, il faut les décomposer en entreprise de pêche et entreprise commerciale ou alimentaire.

25 L'éventail des questions

Les quatre questionnaires utilisés pour les domaines de l'agriculture, de l'horticulture et de la pêche figurent en appendice. Ils permettent de voir en détail quelles questions ont été posées et de quelle manière elles étaient formulées.

3 Où recense-t-on les exploitations?

Par principe, on recense les exploitations dans la commune où se trouvent les granges, écuries, installations et bâtiments les plus importants.

En portant un jugement sur les résultats, il faut tenir compte notamment des faits suivants:

a) L'*exploitation* est la *plus petite unité statistique*. On peut certes en choisir certaines caractéristiques en vue d'un traitement statistique spécifique, mais une subdivision plus poussée n'est pas possible.

b) Il ressort de la constatation ci-dessus qu'une exploitation, avec l'ensemble des variables recensées, ne peut être enregistrée que dans une seule commune.

c) Il est donc possible que l'exploitation ne se trouve que partiellement dans la commune où elle est recensée. Il se peut, en particulier, qu'on compte aussi des terres situées dans une autre commune, dans un autre canton ou même un autre pays si elles sont mises en valeur par l'exploitation en question.

d) Ce recensement central des terres cultivées entraîne certaines particularités, à savoir:

- Il n'est pas exclu qu'on recense, dans une commune, des cultures qu'on ne trouve pas sur le territoire communal, par exemple des vignes, du tabac, du maïs pour le grain.

- Dans bien des cas, les surfaces agricoles utiles recensées dans une commune ne correspondent pas aux superficies effectives.

- En procédant à des comparaisons rétrospectives à l'échelon communal, il faut se souvenir que les changements de superficie peuvent être liés au principe régissant le recensement; en effet, bien des exploitations ont pris à ferme des terres situées au-delà des frontières de la commune.

e) C'est toujours la personne cultivant les *terres* qui doit indiquer celles-ci, soit le propriétaire, s'il les met en valeur lui-même, le fermier ou l'usufruitier. Les gérants fournissent les indications à la place de la personne qui les a chargés d'administrer l'exploitation.

f) La *commune* est la plus petite *unité géographique;* une ventilation plus détaillée des résultats n'est pas possible.

4 Comment obtenir les résultats?

On prépare les résultats du recensement des entreprises sous une forme anonymisée et cumulée. Il existe en principe trois possibilités de se procurer les statistiques, à savoir:

41 Les publications

Les résultats les plus importants sont publiés, principalement dans les séries de l'Office fédéral de la statistique. La liste des publications existantes figure à la page 2 de ce fascicule. Les versions des tableaux qui sont destinées à la publication sont indiquées dans la cinquième colonne du répertoire, sous la mention "Pu". Elles paraîtront dans les publications annoncées à la page 3 de la couverture.

42 Les "tableaux standards" non publiés

De nombreux utilisateurs désirent des données que nous n'avons pas pu publier. Pour cette raison, nous préparons en outre des tableaux à livrer sur demande. Il s'agit principalement de variantes standardisées de tableaux publiés dans une version plus simple, abrégée. Elles diffèrent de ceux-ci principalement en ce qui concerne la répartition géographique (cantons, districts, communes) et certaines spécifications (exploitations à plein temps, exploitations avec une activité complémentaire, exploitations à titre accessoire, par exemple). Nous recourons à cette méthode pour être à même de fournir rapidement et avantageusement un assortiment de données aussi vaste que possible.

Le répertoire indique ces "tableaux standards" dans la colonne portant en tête la mention "Aw". Ils sont stockés sur microfiches et peuvent être livrés sous cette forme ou sur papier, agrandis.

43 Exploitations spéciales

Il nous arrive souvent de recevoir des demandes auxquelles les tableaux préparés ne permettent pas de répondre. Toutefois, grâce aux progrès de la technologie, il est maintenant plus facile qu'autrefois de faire des combinaisons de variables à la carte. Précisons que nous ne donnons suite aux demandes de ce genre que si les conditions suivantes sont remplies:

a) Les informations requises ne ressortent pas des "tableaux standards" existants.

b) L'exploitation spéciale ne viole aucune des dispositions relatives à la protection des données.

c) Les ressources disponibles permettent d'exécuter le travail en question.

44 Taxation

Les prix de vente des publications et des imprimés ont été fixés conformément aux directives de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel.

La communication d'autres données statistiques et d'explications techniques sur papier, sur microfiches ou sur bandes magnétiques, ainsi que l'élaboration de rapports spéciaux et d'analyses se fondent sur l'ordonnance du Conseil fédéral sur les émoluments requis pour les prestations de services de l'Office fédéral de la statistique.

5 Liste des tableaux concernant l'agriculture, l'horticulture et la pêche

51 Variantes d'exploitations

B Cultivateurs
Exploitations agricoles et horticoles où l'on s'adonne à la production végétale.

F Exploitations de pêche
Elles remplissent les conditions décrites dans la section 24.

G Exploitations horticoles
Elles remplissent les conditions décrites dans la section 22.

HL Exploitations d'agriculteurs à titre principal
Le chef d'exploitation se désigne comme agriculteur à titre principal et l'exploitation exige *une somme de 1500 heures de travail par an* (Estimation).

KL Exploitations de petits producteurs
Les plus petites exploitations d'agriculteurs à titre accessoire (n'atteignant les valeurs minimales décrites sous 61 b) dans aucun domaine).

L Exploitations agricoles
Elles remplissent les conditions décrites dans la section 21.

M "Exploitations maraîchères"
Cultivateurs qui ont déclaré au moins 50 ares de légumes de pleine terre, des légumes dans les serres, tunnels élevés en plastique ou couches.

NL Exploitations d'agriculteurs à titre accessoire
Le chef d'exploitation se désigne comme agriculteur à titre accessoire *ou* l'exploitation exige moins de 1500 heures de travail par an (voir estimation HL).

P Possesseurs de chevaux en dehors de l'agriculture
Toute personne qui élève et garde des chevaux, pour autant que cette activité ne soit *pas* liée à une exploitation agricole.

ZL Exploitations d'agriculteurs ayant une activité accessoire
Exploitations de HL, dont le chef a indiqué une activité accessoire.

52 Avant-colonnes standards

No.	Composition
1	Suisse: - Total - Exploitations dont la surface productive mesure ... ha 0 - 0,25 / 0,26 - 0,50 / 0,51 - 1 / 1,01 - 2 / 2,01 - 3 / 3,01 - 5 / 5,01 - 10 / 10,01 - 15 / 15,01 - 20 / 20,01 - 30 / 30,01 - 50 / 50,01 - 70 / 70,01 - 100 / 100,01 - 200 / 200,01 + Selon le cadastre de la production animale en: . zone de la plaine . zone préalpine des collines . zone de montagne 1 . zone de montagne 2 . zone de montagne 3 . zone de montagne 4 Cantons: Total
2	Suisse: Total Cantons: Total Districts: Total
3	Suisse: Total Cantons: Total Districts: Total Communes: Total
4	Suisse: - Total - Exploitations dont la surface productive mesure ... ha Répartition comme l'avant-colonne 1 Cantons: - Total - Exploitations dont la surface productive mesure ... ha Répartition comme l'avant-colonne 1
5	Suisse:: Comme l'avant-colonne 4, avec le complément suivant: Selon le cadastre de la production animale en: . zone de la plaine . zone préalpine des collines . zone de montagne 1 . zone de montagne 2 . zone de montagne 3 . zone de montagne 4 Cantons: idem
6	Suisse: Comme l'avant-colonne 4, mais avec la répartition selon la *surface agricole utile* Cantons: idem
7	N'est plus utilisé en 1985
8	Suisse: Répartition des exploitations agricoles d'après le système cultural et le genre d'entreprise (34 groupes et sous-groupes)

9 Suisse: Chefs d'exploitation âgés de ... ans

- 25
26 - 30
31 - 35
36 - 40
41 - 45
46 - 50
51 - 55
56 - 60
61 - 65
66 - 70
71 +

Cantons: idem

10 Suisse: Exploitations dont la surface productive mesure ... ha
Répartition comme l'avant-colonne 1
(Mais sans les régions de montagne)

Cantons: Total

11 Suisse: - Exploitations dont la surface productive mesure ... ha

0 - 0,10
0,11 - 0,25
0,26 - 0,50
0,51 - 1
1,01 - 2
2,01 - 3
3,01 - 5
5,01 - 10
10,01 +

- Répartition des exploitations horticoles en 11 groupes différents d'après le genre d'exploitation

Cantons: Total

12 Suisse: Comme l'avant-colonne 11

Cantons: Comme l'avant-colonne 11 pour la Suisse

13 Suisse: - Total
- Répartition des exploitations de pêche en 6 groupes d'après le genre d'exploitation

Cantons: Total

14 Suisse: - Exploitations dont la surface productive mesure ... ha
Répartition comme l'avant-colonne 11

- Répartition du genre d'exploitations d'après les classes de grandeur, comme l'avant-colonne 11

15 N'est plus utilisé en 1985

16 N'est plus utilisé en 1985

17 Suisse: - Total
- Répartition des exploitations de pêche en 6 groupes d'après le genre d'exploitation

Cantons: idem

53 Versions

Combinaison d'une variante d'exploitation et d'une avant-colonne standard. Exemple indiquant les différents contenus disponibles du tableau 1.02 (voir haut de la page 15):

Versions	*Cette version fournit des informations sur:*	*Numéros de commande*
	l'ensemble des exploitations agricoles	
L3	avec l'avant-colonne 3	1.02/L3
L4	avec l'avant-colonne 4	1.02/L4
L6	avec l'avant-colonne 6	1.02/L6
L10	avec l'avant-colonne 10	publiée

54 Quelques indications

La *numérotation* comprend aussi les tableaux comparables des recensements de 1975 et de 1980 (1983, en ce qui concerne l'horticulture). La comparabilité se fonde sur la teneur matérielle de l'en-tête des tableaux; en d'autres termes, on trouvera au moins un chiffre comparable à l'échelon suisse, et généralement aussi à l'échelon cantonal. Les versions, elles, peuvent différer. Remarques:

a) Numéro *sans* désignation: le contenu de base est *entièrement* comparable.

 Exemple: 1975 tabl. 1.47, 1980 tabl. 1.33, 1985 tabl. 1.43, cheptel vif des exploitations agricoles.

b) Numéros *accompagnés d'un astérisque (*):* le contenu de base est *partiellement* comparable.

Exemple: 1975 tabl. 1.01*, 1980 tabl. 1.01*, 1985 tabl. 1.01, Principaux résultats des exploitations agricoles par commune. Le contenu des colonnes 1 à 8 figurait aussi sur les tableaux de 1975 et de 1980. Celui des autres colonnes, en revanche, a été modifié pour des raisons inhérentes au sujet et à cause des dispositions relatives à la protection des données.

Abréviations de la rubrique "Versions":

Pu Versions destinées à la publication
Aw Versions servant de base aux analyses et aux tableaux qu'on livre sur demande.

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
			Exploitations agricoles		
			Principaux résultats (choix)		
1.01*	1.01*	1.01	Principaux résultats des exploitations agricoles par commune, 1985	L1, L3	L5,L9,HL3, HL9,ZL3, KL3
-	1.02*	1.02	Exploitations selon les zones du cadastre, 1985	L10	L3,L4,L6
			Age et activité lucrative des chefs d'exploitation		
1.04	1.03	1.03	Chefs d'exploitation, par classes d'âge et selon leur statut, 1985	L1	L3,L5
1.08	1.04	1.04	Exploitations des agriculteurs à titre principal, suivant l'activité lucrative accessoire la plus importante de l'exploitant, 1985	HL1	HL3,HL9
1.09	1.05	1.05	Surface des exploitations, main-d'oeuvre et personnel qualifié des agriculteurs de profession exerçant une activité lucrative complémentaire, 1985	HL1	
1.10	1.06	1.06	Exploitations des agriculteurs à titre accessoire, d'après l'activité lucrative principale de l'exploitant, 1985	NL1	NL3,NL9
1.11	1.07	1.07	Surface de l'exploitation, main-d'oeuvre et personnel qualifié des agriculteurs à titre accessoire, d'après leur activité lucrative principale, 1985	NL1	
1.12	1.08	1.08	Exploitations, surface utile et effectif des animaux de rente, d'après les catégories d'activités lucratives, 1985	L1	L5
			Main-d'oeuvre		
1.14	1.09	1.09	Main-d'oeuvre d'après la durée de l'occupation et la situation sociale, 1985	L1	L5,L3,HL5, KL3
1.15	1.10	1.10	Exploitations d'après l'effectif de la main-d'oeuvre permanente, 1985	L1	
1.16	1.11	1.11	Exploitations d'après la surface agricole utile et le nombre des unités gros bétail par travailleur permanent, 1985	L1	
			Formation professionnelle de la main-d'oeuvre		
1.18	1.12	1.12	Exploitations ayant du personnel qualifié, 1985	L1	L3,L9,HL5
1.19*	1.13*	1.13	Main-d'oeuvre ayant une formation professionnelle, 1985	L1	L3,L9,HL5

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
1.20	1.14	1.14	Main-d'oeuvre des exploitations occupant des personnes ayant fait une école spécialisée ou un examen professionnel, 1985	L1	HL1
1.21	1.15	1.15	Quelques données sur la surface et le cheptel des exploitations occupant des hommes qui ont fait une école spécialisée ou un examen professionnel, 1985	L1	HL1
1.22*	1.16*	1.16	Quelques machines et installations des exploitations occupant des hommes qui ont fait une école spécialisée ou un examen professionnel, 1985	L1	HL1
8.33	1.17	1.17	Exploitations d'agriculteurs à titre principal ayant du personnel qualifié, selon les zones du cadastre, 1985	HL10	HL3,HL4, HL9
8.34	1.18	1.18	Chefs d'exploitations agricoles à titre principal, qualifiés, d'après les classes d'âge, 1985	HL1	HL3,HL5
1.19*	-	1.19	Femmes qui ont fait un apprentissage ménager ou une école ménagère rurale, 1985	L1	L3,HL1
			Equipement technique		
1.23*	1.19*	1.20	Tracteurs à deux essieux ou à chenilles, 1985	L1	L3,L5
1.23*	1.19*	1.21	Transporteurs, chars autochargeurs et treuils, 1985	L1	L3,L5
1.23*	1.19*	1.22	Tracteurs monoaxes, motofaucheuses et différentes machines pour la récolte du fourrage, 1985	L1	L3,L5
1.24*	1.19*	1.23	Machines et appareils pour la protection des plantes et la fumure, 1985	L1	L3,L5
1.24*	1.20*	1.24	Machines et appareils pour cultiver et semer, 1985	L1	L3,L5
1.24*	1.20*	1.25	Machines à récolter les céréales, les pommes de terre et les betteraves, 1985	L1	L3,L5
1.25*	1.21*	1.26	Installations de traite mécanique, chambres à lait, installations d'eau chaude dans les chambres à lait et les étables, 1985	L1	L3,L5
1.25*	1.21*	1.27	Nombre des vaches dans les exploitations équipées d'installations de traite mécanique, 1985	L1	L3,L5
1.26*	1.22	1.28	Silos et cheptel vif des exploitations pratiquant l'ensilage et équipées d'installations de séchage du foin, 1985	L1	L3,L5
1.24*	1.20*	1.29	Machines et installations pour les travaux de la ferme, 1985	L1	L3,L5
			Surface exploitée, d'après les conditions de propriété		
1.32	1.24	1.30	Exploitations et leurs surfaces d'après le mode de possession de la totalité des terres cultivées, 1985 (versions sans forêt voir tableau 8.02)	L1	L3,L5,HL5

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
1.33*	1.25	1.31	Exploitations et leurs surfaces d'après le mode de possession du terrain en propre, à ferme et en usufruit (y compris la forêt) de la totalité des terres cultivées, 1985 (versions sans forêt voir tableau 8.03)	L1	L3,L5,HL5
1.34	1.26	1.32	Exploitations d'après la surface du terrain pris à ferme (forêt non comprise), 1985	L1	L5,HL5
			Morcellement		
1.35*	-	1.33	Parcelles de terrain, par exploitation, 1985	L1	L3,L5
			Formes de reprise du terrain "en propre"		
1.36*	-	1.34	Forme juridique de la reprise du terrain en propre, 1985	L1	L3,L5
1.37	-	1.35	Terrain acquis des parents et acquisitions complémentaires, 1985	L1	
			Propriétaires des terrains à ferme ou en usufruit		
1.38*	-	1.36	Propriétaires des terrains à ferme ou en usufruit, 1985	L1	L3
1.39	-	1.37	Nombre de propriétaires de terrain à ferme, 1985	L1	L3
			Utilisation du sol dans les exploitations agricoles		
1.40*	1.27*	1.38	Principales catégories de superficie des exploitations agricoles, 1985	L1	L3,L5,L6, HL3,HL5, HL6
-	1.28*	1.39	Surface agricole utile sans équivalent des alpages, selon les zones du cadastre de la production animale, 1985	L10	L3,L6
1.41*	1.29	1.40	Surface agricole utile d'après les cultures principales, 1985	L1	L3,L5,L6
1.44	1.30	1.41	Exploitations viticoles d'après leurs surfaces de vigne, 1985	L10	
1.45	1.32	1.42	Forêt des exploitations agricoles, d'après leur étendue, 1985	L1	L5
			Cheptel vif		
1.47	1.33	1.43	Cheptel vif des exploitations agricoles, 1985	L1	L3,L5,HL5, KL3
1.48	1.34	1.44	Equidés des exploitations agricoles, 1985	L1	L5,HL1, (L+G+P)3
1.49	1.35	1.45	Exploitations agricoles d'après le nombre de leurs chevaux, 1985	L1	L5,HL1

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
1.50*	1.36	1.46	Exploitations d'après le nombre de leurs bovins, 1985	L1	L5,HL1
1.51*	1.37	1.47	Exploitations d'après le nombre de leurs vaches, 1985	L1	L5,HL1
1.52*	1.38	1.48	Exploitations d'après le nombre de leurs veaux à l'engrais, 1985	L1	L5,HL1
1.53	1.39	1.49	Exploitations d'après le nombre des sujets destinés à être engraissés comme gros bétail, 1985	L1	L5,HL1
1.54	1.40	1.50	Orientation de la production bovine, 1985	L1	L5,HL1
1.55	1.41	1.51	Estivage du bétail bovin, 1985	L1	L5,HL1
1.56	1.42	1.52	Exploitations d'après le nombre des bovins mis à l'alpage, 1985	L1	L5,HL1
1.57	1.43	1.53	Exploitations d'après le nombre de leurs vaches mises à l'alpage, 1985	L1	L5,HL1
1.58	1.44	1.54	Exploitations d'après le nombre de leurs porcs, 1985	L1	L5,HL1
-	1.45	1.55	Exploitations d'après le nombre de leurs truies, 1985	L1	L5,HL1
1.60	1.46	1.56	Production porcine d'après les groupes professionnels et l'orientation de la production, 1985	L1	L5,HL1
1.61	1.47	1.57	Exploitations d'après le nombre de leurs moutons, 1985	L1	L5,HL1
1.63	1.48	1.58	Exploitations d'après le nombre de leurs chèvres, 1985	L1	L5,HL1
1.64	1.49	1.59	Production animale et cultures fourragères, 1985	L1	L5,HL1
1.65	1.50	1.60	Exploitations agricoles pratiquant l'aviculture, d'après le nombre de leurs poules pondeuses et celui de la volaille à l'engrais, 1985	L1	L5,HL1
1.66	1.51	1.61	Orientation de la production des exploitations avicoles ayant chacune plus de 300 poules de tout âge ou plus de 150 poules pondeuses ou d'élevage, 1985	L1	L5,HL1
1.67*	1.52	1.62	Exploitations agricoles comprenant des oies, des canards ou des dindes, 1985	L1	L5
1.67*	1.53	1.63	Exploitations agricoles pratiquant la cuniculiculture d'après les classes de grandeur de l'effectif, 1985	L1	L5
1.68*	1.54	1.64	Exploitations agricoles pratiquant l'apiculture, 1985	L1	L5
-	-	1.65	Unités gros bétail des exploitations agricoles, 1985	L1	L5,HL1,L3

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
			Comparaisons rétrospectives		
-	-	1.66	Quelques résultats des exploitations agricoles, 1975, 1980, 1985	Suisse, cantons	Districts, communes
			Systèmes culturaux et genres d'exploitations		
1.71*	1.71*	1.71	Exploitations d'après le système cultural et le genre d'entreprise, 1985	L1	L5,HL5
1.72*	1.72*	1.72	Main-d'oeuvre, quelques machines et effectifs d'animaux de rente, d'après le système cultural et le genre d'entreprise, 1985	L8	
1.73*	1.73*	1.73	Surface productive, terres ouvertes, cultures fourragères, vignes et cultures fruitières intensives, d'après le système cultural et le genre d'entreprise, 1985	L8	
8.19*	1.74*	1.74	Orientation de la production animale et quelques résultats, d'après le système cultural et le genre d'entreprise, 1985	L8	
			Comparaisons rétrospectives		
-	-	1.75	Exploitations d'après le système cultural et le genre d'exploitation, 1975, 1980, 1985	Suisse	Cantons

Numérotation			Versions	
1983	1985		Pu	Aw
		Exploitations horticoles		
		Exploitations, modes de propriété, main-d'oeuvre et formation professionnelle		
2.01	2.01	Exploitations horticoles d'après leur forme juridique, 1985	G11	G3,G9,G12
2.02	2.02	Exploitations et surfaces selon les modes de propriété, 1985	G11	G12
2.03	2.03	Chefs d'exploitation par classes d'âge, 1985	G11	G12
2.04	2.04	Main-d'oeuvre permanente d'après la situation sociale, 1985	G11	G3,G12
2.05*	2.05	Main-d'oeuvre permanente répartie d'après les principales branches d'exploitation, 1985	G11	G12
2.06	2.06	Exploitations horticoles selon le nombre de la main-d'oeuvre permanente, 1985	G11	G12
2.07	2.07	Main-d'oeuvre temporaire d'après la situation sociale, 1985	G11	G3,G12
2.08*	2.08	Main-d'oeuvre occasionnelle répartie sur les principales branches d'exploitation, 1985	G11	G12
2.09*	2.09	Exploitations horticoles d'après le total de la main-d'oeuvre occasionnelle, 1985	G11	G12
2.10*	2.10	Exploitations ayant du personnel qualifié, 1985	G11	G12
2.11* à 2.13*	2.11	Main-d'oeuvre horticole permanente ayant une formation professionnelle, 1985	G11	G12
2.14*	2.12	Exploitations ayant des apprentis, 1985	G11	G12
		Equipement technique		
	2.13	Tracteurs et autres véhicules, 1985	G11	G12
2.33* et 2.34*	2.14	Machines et appareils employés surtout dans les exploitations de production, 1985	G11	G12
	2.15	Machines et appareils employés surtout dans les exploitations d'aménagement de jardins et du paysage, 1985	G11	G12
		Exploitations et surfaces cultivables		
2.15	2.16	Surface totale des exploitations horticoles, 1985	G11	G12
2.16*	2.17	Nombre d'exploitations comprenant des cultures horticoles de pleine terre, 1985	G11	G12
à	2.18	Surface des cultures horticoles de pleine terre, 1985	G11	G12
2.18*	2.19	Exploitations comprenant des cultures agricoles et d'autres cultures de pleine terre, 1985	G11	G12

Numérotation			Versions	
1983	1985		Pu	Aw
2.16* à 2.18*	2.20	Surface des cultures agricoles et des autres cultures de pleine terre, 1985	G11	G12
2.19	2.21	Surface de base des serres, des tunnels élevés en plastique et des couches, 1985	G11	G12
2.20	2.22	Surface de base chauffable des serres, des tunnels élevés en plastique et des couches, 1985	G11	G12
2.21*	2.23	Nombre des planteurs ayant des cultures sous serres, 1985	G11	G12
2.22*	2.24	Utilisation des serres, 1985	G11	G12
2.23*	2.25	Nombre des planteurs ayant des cultures sous tunnels élevés en plastique, 1985	G11	G12
2.24*	2.26	Utilisation des tunnels élevés en plastique, 1985	G11	G12
2.25*	2.27	Nombre des planteurs ayant des cultures sous couches, 1985	G11	G12
2.26*	2.28	Utilisation des couches, 1985	G11	G12
2.31	2.29	Nombre des producteurs de plantes en pots, 1984	G11	G12
2.32	2.30	Production totale de plantes en pots, prête à être vendue, 1984	G11	G12
		Combinaisons de données diverses		
-	2.31	Résultats des exploitations ayant un magasin, 1985 (choix)	G11	G12
2.36*	2.32	Energie consommée en 1984; entrepôts, 1985	G11	G12
2.37*	2.33	Cheptel vif des exploitations horticoles, 1985	G11	G12
		Comparaisons rétrospectives		
		La liste des tableaux de 1985 correspond en grande partie à celle de 1983. Précisons toutefois qu'on s'est servi, pour le recensement de 1983, d'un nouveau questionnaire tenant mieux compte de la situation spécifique de l'horticulture que les anciens formulaires (qu'on utilisait également pour l'agriculture). *Les expériences faites avec le nouveau questionnaire ont entraîné quelques modifications. En outre, la tentative de recenser l'horticulture par voie postale n'a pas été concluante.* De ce fait, on a à nouveau recouru aux services d'agents recenseurs en 1985. En raison de ces différences, certaines parties du recensement de 1985 sont plus complètes ou plus fiables que celles de 1983.		
		Nous aborderons le problème de la comparabilité en termes concrets quand nous communiquerons les résultats.		

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
			Utilisation du sol		
			Cultures de pleine terre (prairies comprises)		
3.01*	3.01*	3.01	Terrain utilisé pour l'agriculture et l'horticulture, selon les cultures principales, par commune, 1985	B1,B3	B5
3.02*	3.02*	3.02	Terres ouvertes d'après les cultures principales, 1985	B1	B3,B5,HL1, HL3,HL5
3.03*	3.03*	3.03	Surface fourragère principale selon les façons culturales, 1985	B1	B3,B5,HL1, HL3,HL5
3.04*	3.04*	3.04	Cultures spéciales, marais à litière, tourbières et terrains dont l'utilisation n'est pas précisée, 1985	B1	B3,B5,HL1, HL3,HL5
-	3.05*	3.05	Nombre d'exploitations comprenant des cultures horticoles de pleine terre, 1985	B1	B5
-	3.06*	3.06	Surface des cultures horticoles de pleine terre, 1985	B1	B5
8.27*	3.14*	3.07	Quelques cultures d'après les surfaces qu'elles occupent par exploitation, 1985	B Suisse	B et L cantons
			Cultures sous verre ou plastique		
2.19*	3.16	3.08	Surface de base des serres, tunnels élevés en plastique et couches, 1985	B1	B3
2.19*	3.17	3.09	Surface chauffable des serres, des tunnels élevés en plastique et des couches, 1985	B1	
2.20*	3.18*	3.10	Nombre des planteurs ayant des cultures sous serres, 1985	B1	
-	3.19*	3.11	Utilisation des serres, 1985	B1	
-	3.20*	3.12	Nombre des planteurs ayant des cultures sous tunnels élevés en plastique, 1985	B1	
-	3.21*	3.13	Utilisation des tunnels élevés en plastique sans fondation solide, 1985	B1	
2.21*	3.22*	3.14	Nombre des planteurs ayant des cultures sous couches, 1985	B1	
-	3.23*	3.15	Utilisation des couches, 1985	B1	
			Comparaisons rétrospectives		
-	-	3.16	Utilisation du sol des exploitations agricoles et horticoles , 1975, 1980, 1985	Suisse, cantons	Districts, communes

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
			Maraîchers *Résultats du recensement complémentaire dans les exploitations qui ont déclaré au moins 50 ares de légumes de pleine terre comme culture principale (y c. les pois à battre) dans les exploitations ayant des cultures de légumes dans les serres, tunnels élevés en plastique et/ou couches. Désignation: "exploitations maraîchères".*		
-	4.01	4.01	"Exploitations maraîchères" réparties selon le pourcentage du volume total du travail que les cultures maraîchères représentent, 1985	M1	M2
-	4.02	4.02	Main-d'oeuvre et surfaces des "exploitations maraîchères", 1985	M1	M2
-	4.03*	4.03	Nombre des planteurs de légumes de pleine terre d'après toutes les sortes recensées, 1985	M1	M2
-	4.04*	4.04	Surfaces de pleine terre des "exploitations maraîchères" d'après toutes les sortes recensées, 1985	M1	M2,M3
-	4.05	4.05	Nombre des planteurs ayant des légumes sous serres, tunnels élevés en plastique et couches, 1985	M1	M2
-	4.06	4.06	Cultures maraîchères dans des serres, tunnels élevés en plastique et couches, 1985	M1	M2

Numérotation			Versions	
1975	1985		Pu	Aw
		Exploitations de pêche		
		Exploitations et main-d'oeuvre		
5.01*	5.01	Exploitations de pêche d'après la forme juridique, 1985	F13	F3,F17
-	5.02	Chefs d'exploitation d'après les classes d'âge, 1985	F13	F17
5.03*	5.03	Main-d'oeuvre permanente d'après la situation sociale, 1985	F13	F17
-	5.04	Main-d'oeuvre permanente répartie sur les branches d'exploitation, 1985	F13	F17
5.03*	5.05	Main-d'oeuvre occasionnelle d'après la situation sociale, 1985	F13	F17
-	5.06	Main-d'oeuvre occasionnelle répartie sur les branches d'exploitation, 1985	F13	F17
		Equipement technique		
-	5.07	Camions et camionnettes, bateaux de pêche, 1985	F13	F17
-	5.08	Filets, sennes et nasses, 1985	F13	F17
-	5.09	Quelques installations et machines pour l'élevage et la préparation des poissons, 1985	F13	F17
-	5.10	Installations pour conserver et entreposer des poissons, 1985	F13	F17
		Eaux		
-	5.11	Exploitations avec étangs naturels et leur surface, 1985	F13	F17
-	5.12	Exploitations avec installations artificielles d'eau et leur surface, 1985	F13	F17
-	5.13	Exploitations avec installations artificielles d'eau et leur volume, 1985 **Note explicative:** Une mise en valeur ultérieure est prévue pour les taux d'utilisation et l'alimentation en eau	F13	F17
		Rendement		
-	5.14	Vente de poissons de repeuplement, (production de l'exploitation) 1984 - Nombre d'alevins	F13	F17
-	5.15	Vente de poissons de repeuplement, (production de l'exploitation) 1984 - Nombre de préestivaux et estivaux	F13	F17
-	5.16	Vente de poissons de repeuplement, (production de l'exploitation) 1984 - âgés de 1 an ou plus	F13	F17
-	5.17	Vente de poissons de consommation provenant de l'engraissement, (production de l'exploitation) 1984	F13	F17

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
			Tableaux non publiés		
-	3.15	8.01	Nombre de personnes cultivant certains végétaux, 1985		B3,B4,L1, L5
-	8.02	8.02	Exploitations et leurs surfaces (sans forêt) d'après les modes de propriété du total de la surface exploitée, 1985		L3,L5,HL5
-	8.03	8.03	Exploitations et leurs surfaces (sans forêt) selon la part de la superficie exploitée que représentent les terrains en propre, les terrains pris à ferme et en usufruit, 1985		L3,L5,HL5
4.03	4.03	8.05	Classes de grandeur des forêts des exploitations d'agriculteurs à titre principal, 1985		HL1
4.04	4.04	8.06	Classes de grandeur des forêts des exploitations d'agriculteurs à titre accessoire, 1985		NL1
4.05	4.05	8.07	Classes de grandeur des forêts des exploitations horticoles, 1985		G1
8.08	8.08	8.08	Principaux résultats des exploitations occupant de la main-d'oeuvre permanente, 1985		L2
8.09	8.09	8.09	Principaux résultats concernant les personnes qui ont l'agriculture pour profession principale et une exploitation accessoire, 1985		HL2
8.10	8.10	8.10	Principaux résultats concernant les personnes qui ont l'agriculture pour profession accessoire et une exploitation à titre principal, 1985		NL2
8.11	8.11	8.11	Principaux résultats concernant les exploitations confiées à des gérants, 1985		L2
8.12	8.12	8.12	Principaux résultats des exploitations des maîtres agriculteurs, des techniciens agricoles et des personnes ayant suivi une haute école, 1985		L2,L9
8.13	8.13	8.13	Principaux résultats concernant les exploitations formées exclusivement de terrains pris à ferme (sans forêt), 1985		L2
1.02	-	8.14	Exploitations et surface agricole utile (sans les alpages) d'après l'altitude du bâtiment principal, 1985	év. L1	L5
-	-	8.15	Travail de l'épouse de l'exploitant - Temps consacré au ménage, 1985		L1
-	-	8.16	Travail de l'épouse de l'exploitant - Temps consacré à l'exploitation agricole, 1985		L1
-	-	8.17	Travail de l'épouse de l'exploitant - Temps consacré aux activités non ménagères et non agricoles, 1985		L1
8.30	8.30	8.30	Exploitations d'agriculteurs à titre accessoire d'après le nombre probable d'heures de travail, 1985		NL1,NL3, KL1

Numérotation				Versions	
1975	1980	1985		Pu	Aw
8.31	8.31	8.31	Cultures fruitières intensives de 20 ares et plus d'après la surface qu'elles occupent par exploitation, 1985		B4,B9
8.32	8.32	8.32	Exploitations ayant 20 ares ou plus de cultures fruitières intensives et du personnel masculin qualifié, 1985		B1
S 6	8.33	8.33	Exploitations d'après le nombre des vaches et selon les zones du cadastre de la production animale, 1985		L Suisse, cantons

6 Tableaux présentant des données relatives à l'économie dans son ensemble

61 Explications

Les propriétaires d'établissements des secteurs secondaire et tertiaire devaient remplir le même questionnaire. Il comprenait, comme celui de l'agriculture, une question sur le nombre de personnes occupées. C'est cette variable du recensement des entreprises, outre le nombre d'entreprises, qui permet de calculer quelle part de l'économie l'agriculture représente. La liste ci-dessous indique le contenu des tableaux fournissant des données sur toute l'économie.

On ne saurait recenser l'agriculture sans tenir compte de ses particularités. De ce fait, la statistique agricole reprend, dans la mesure du possible, les termes utilisés en économie rurale. Cette méthode entraîne des différences par rapport aux statistiques des autres secteurs économiques en ce qui concerne la terminologie. En interprétant les résultats, il faut donc prendre en considération ce qui suit:

a) Etablissement = exploitation

L'établissement est l'unité statistique du recensement des entreprises dans le secteur non agricole. Une de ces unités peut être subordonnée à une entreprise, mais elle peut aussi constituer une entreprise à elle seule. Dans les deux cas, on parle d'exploitations dans le secteur primaire (cf. 3, a). En ce qui concerne l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture et la pêche, on a donc enregistré les exploitations, en guise d'établissements.

b) On a considéré les exploitations à titre principal et les exploitations à titre accessoire d'une certaine taille

Deux cinquièmes environ des exploitations agricoles sont tenues par des agriculteurs à titre accessoire. Beaucoup d'entre elles sont très petites (voir les valeurs minimales au chapitre 212). Mais l'ensemble de ces exploitations représente néanmoins une étendue considérable, nettement supérieure, dans bien des communes de montagne, à celle des exploitations à titre principal. Pour cette raison, il s'agissait de les prendre en considération, pour la comparaison entre les secteurs, dans une mesure appropriée, de manière à ce que leur importance ne soit ni surestimée ni sous-estimée. On a donc compté ici

- toutes les exploitations occupant de la main-d'oeuvre permanente
- parmi les autres exploitations, toutes celles qui atteignent au moins une des valeurs minimales ci-après:

	Superficie en ares
- Surface productive (sans les alpages)	100
- Légumes de pleine terre	30
- Tabac	30
- Vigne	30
- Cultures fruitières	30
- Cultures de baies	20
- Pépinières de vignes	20
- Cultures horticoles de pleine terre	10
	Nombre
- Vaches et génisses de plus d'un an	3
- Bétail bovin, au total	5
- Truies de plus de six mois	4
- Porcs de plus de 20 kg, sans les truies de plus de six mois	8
- Moutons	30
- Chèvres	10
- Poussins et poulettes des souches ponte, poules pondeuses et poules d'élevage	120
- Poulets, poules et coqs à l'engrais (de tout âge)	250
- Oies, canards, dindes	200
- Lapins	100
	Colonies
- Abeilles	50

En outre, on a pris en considération toutes les exploitations horticoles, forestières et piscicoles que l'on a recensées.

c) Une exploitation agricole est souvent une entreprise

Il arrive assez rarement que deux ou plusieurs exploitations agricoles fusionnent pour constituer une entreprise. On connaît d'une part les unités concourant à former une exploitation communautaire. Lors du recensement des entreprises, on les considère en bloc, comme une exploitation unique. D'autre part, la collaboration entre exploitations crée de nombreux liens, chaque exploitation restant cependant autonome. Citons comme exemple les machines utilisées en commun.

Certains agriculteurs, qu'ils exercent leur profession à titre principal ou à titre accessoire, ont une seconde activité lucrative indépendante dans un autre secteur économique. Ils allient par exemple

une fromagerie et l'élevage de porcs d'engrais, l'élevage et le commerce de bétail, une exploitation agricole et un restaurant. Il s'agit parfois de combinaisons effectives, en ce qui concerne la direction, le personnel, etc.; dans ces cas, on peut donc considérer le tout comme une entreprise. Mais les établissements d'un seul et même propriétaire peuvent aussi être indépendants, notamment lorsque le chef d'une entreprise artisanale, industrielle ou commerciale cultive en outre quelques terres ou possède un petit nombre d'animaux. Il arrive aussi que l'activité accessoire indépendante d'un agriculteur ne soit pas assez importante pour être enregistrée comme établissement du secondaire ou du tertiaire.

Voici, en résumé, les caractéristiques qui découlent des remarques ci-dessus et sont valables pour les séries statistiques usuelles:

- Dans la grande majorité des cas, l'entreprise du secteur primaire ne se compose que d'une seule exploitation.
- Les exploitations du secteur primaire, qui sont subordonnées à une autre unité économique, n'ont *pas* été intégrées dans les entreprises (on procédera éventuellement plus tard à un dépouillement particulier).
- Pour les tableaux concernant les exploitations agricoles dont les chefs dirigent également des établissements dans d'autres secteurs économiques, voir page 15, Nos 1.04 à 1.08

d) Personnes occupées = exploitants et main-d'oeuvre travaillant principalement dans une exploitation agricole

Sauf indication contraire, le total des personnes occupées du secteur primaire comprend

- un exploitant par exploitation (aussi en ce qui concerne les exploitations à titre accessoire),
- plus toute la main-d'oeuvre travaillant principalement dans le secteur primaire.

62 Liste des tableaux

Tab. No.	Liste des tableaux	Degrés géographiques
01	Etablissements et personnes occupées, selon le genre d'activité économique, en Suisse, en 1975 et en 1985 (agriculture incluse)	Suisse, cantons, districts, communes
02	Etablissements et personnes occupées, selon le genre d'activité économique et le nombre de personnes occupées, en Suisse, en 1985 (agriculture incluse)	Suisse, cantons, districts, communes
05	Etablissements et personnes occupées, selon la commune et le secteur économique, en Suisse, en 1975 et en 1985	Cantons, districts, communes
11	Personnes occupées, selon le genre d'activité économique, l'origine et le sexe, en Suisse, en 1985 (agriculture incluse)	Suisse
15	Personnes occupées, selon la classe économique, dans les cantons, en 1985 (agriculture incluse)	Suisse, cantons
16	Personnes occupées, selon la commune, le secteur économique et certaines classes économiques, en Suisse, en 1985 (pour-mille)	Suisse, cantons districts, communes

Office fédéral de la statistique
Berne

Recensement fédéral des entreprises 1985
Relevé du 28 juin

		1
2 — 5	6 — 8	

Questionnaire pour l'agriculture

Avant d'inscrire vos réponses dans ce questionnaire (1), prière de lire attentivement les explications à la page 6. Cela facilitera votre travail. Les chiffres encerclés ① – ㉗ renvoient aux notes explicatives. Les indicatifs (x 002, etc.) sont des points de repère pour le traitement électronique.

Toutes les personnes chargées du recensement sont tenues de considérer les données recueillies comme confidentielles. Ces données ne sont utilisées qu'à des fins statistiques. Pour de plus amples renseignements, voir l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 avril 1984.

Monsieur / Madame / Mademoiselle / Maison

Notez votre **numéro de téléphone** s.v.p. → ☎ 0 /

Changement d'adresse (en caractères d'imprimerie) →

Nom de famille (Nom de l'entreprise)

Prénom — Profession

Rue, ferme

No postal — Office postal

A remplir **par le service communal** chargé du recensement

Canton

Commune

Quartier

Secteur de recensement No

No de l'exploitation

Selon le cadastre fédéral de la production, le **bâtiment principal de l'exploitation** se trouve: (Marquer d'une croix la case voulue)

— en **plaine** (c'est-à-dire dans aucune des zones ci-après)	x 002	11
— dans la **zone préalpine** des collines		41
— d'après le **cadastre de la production animale**, en **zone 1**		51
zone 2		52
zone 3		53
zone 4		54

Altitude du bâtiment principal: x 003

Notes explicatives

① **Activité principale:** Activité à laquelle l'exploitant consacre **la majeure** partie de son temps: **en cas de doute,** celle qui lui assure les **revenus les plus importants.**

② Est considérée comme **exploitation agricole toute unité** qui remplit les conditions énoncées à la page 6, alinéa 1er, points a) à f).

Les femmes qui s'occupent principalement de la tenue du ménage ne doivent pas être classées avec le personnel employé essentiellement dans l'exploitation.

Compter également ici les personnes momentanément invalides ou absentes pour cause de maladie, de service militaire, etc. mais **non pas** les personnes incapables de travailler en raison de leur âge, d'une infirmité, etc.

A. Exploitant

Année de naissance de l'exploitant: x 004

Activité principale ① de l'exploitant: (profession principale)

Principale activité accessoire: (profession accessoire)

laisser en blanc x 005

x 006

Le cas échéant, l'activité exercée en dehors de cette exploitation agricole l'est: ②

(Marquer d'une croix)
— en tant qu'indépendant ☐
— en tant que salarié (employé) ☐

B. Main-d'oeuvre (âgée de 15 ans ou plus) au 28 juin 1985 ②

		Personnes travaillant principalement c.-à-d. pendant la majeure partie de l'année dans cette **exploitation agricole**				Personnes travaillant à titre **accessoire** ou occasionnel dans cette **exploitation agricole**			
			Hommes		Femmes		Hommes		Femmes
— **Exploitant** (propriétaire, fermier, usufruitier, gérant)		x 010		x 015		x 020		x 025	
— **Main-d'oeuvre familiale** (conjoint, père et mère, fils, filles, petits-enfants, frères et soeurs, oncles, etc.)		x 011		x 016		x 021		x 026	
— **Main-d'oeuvre non familiale**	**Suisses**	x 012		x 017		x 022		x 027	
	Etrangers	x 013		x 018		x 023		x 028	
	Total	x 014		x 019		x 024		x 029	

Notes explicatives

③ La rubrique C ne concerne que **l'épouse de l'exploitant.** Cette restriction a été adoptée afin de faciliter la mise en valeur des données recueillies.

④ Ecole d'agriculture d'hiver ou à l'année, d'économie alpestre, d'aviculture, d'arboriculture, de viticulture, d'horticulture ou de sylviculture.

Il ne s'agit **pas** ici des cours professionnels qui accompagnent l'apprentissage ni des anciens cours complémentaires d'agriculture.

⑤ Addition de **tous les hommes** ayant subi un, deux ou les trois examens mentionnés ou suivi une école spécialisée.

⑥ Compter également les animaux stationnés temporairement hors du secteur de recensement ou de la commune (p.ex. au service militaire, dans une clinique vétérinaire), ainsi que les bêtes placées dans des étables communautaires.

Les reproducteurs mâles appartenant à un syndicat d'élevage seront comptés dans l'exploitation où ils sont stationnés en temps normal.

⑦ Ne compter que les animaux effectivement employés pour la reproduction et les jeunes truies qui seront saillies sous peu. Les truies et les verrats à l'engrais doivent être notés sur la ligne x084.

⑧ N'indiquer ici que les animaux estivés sur les alpages proprement dits, c.-à-d. sur des pâturages qui ne sont pas considérés au chapitre H. "Utilisation du sol" (Cf. note explicative ⑨).

Le bétail mis à l'alpage doit être déclaré par le propriétaire.

C. Travail de l'épouse de l'exploitant ③

Répartition du travail (total de l'année) selon les catégories mentionnées ci-contre:

		Temps consacré aux div. activités (estim.)
— Ménage	x 030	%
— Exploitation agricole	x 031	%
— Autre occupation	x 032	%
Total		100 %

D. Formation professionnelle

Parmi les hommes occupés dans cette exploitation, combien ont, dans les branches **"agriculture", "horticulture"** ou **"sylviculture"**:		Nombre d'hommes: Exploitant		Collaborateurs	
— subi **l'examen de fin d'apprentissage?**		x 035		x 040	
— suivi **une école spécialisée** ④ **?**		x 036		x 041	
— subi **l'examen de capacité** (autrefois examen professionnel)?		x 037		x 042	
— subi **l'examen de maîtrise** agricole ou suivi un technicum ou une haute école?		x 038		x 043	
— subi au moins l'un des examens ci-dessus ou suivi une école spécialisée ⑤ **?**		x 039		x 044	

Combien de **femmes occupées dans l'exploitation** ont:		Nombre de femmes	
— fait un **apprentissage ménager rural sous contrat?**		x 045	
— suivi une **école de formation féminine,** une **école d'économie familiale** ou une **école ménagère rurale?**		x 046	
— subi **l'examen professionnel de paysanne?**		x 047	

E. Cheptel vif au 28 juin 1985 ⑥

Animaux de l'espèce chevaline		Têtes
Chevaux utilisés pour les **travaux agricoles**	x 051	
Chevaux utilisés **uniquement** pour **l'équitation** ou des travaux **non** agric.	x 052	
Poulains qui ne sont **pas encore** utilisés comme animaux de trait ou de selle	x 053	
Total des chevaux	x 054	
Poneys	x 055	
Anes, mulets, bardots	x 056	

Bétail bovin		Têtes	Dont mis à ⑧ **l'alpage** en 1985	
Veaux et jeune bétail de 1 an au plus	x 061		x 071	
Génisses de plus de 1 an	x 062		x 072	
Taureaux et boeufs de plus de 1 an	x 063		x 073	
Vaches	x 064		x 074	
Total du bétail bovin	x 065		x 075	
Dont pour l'engraissement — comme veaux	x 066			
— comme gros bétail	x 067			

		Têtes
Moutons	x 076	
dont: estivés ⑧ en 1985	x 077	

		Têtes
Chèvres (sans les chèvres naines)	x 078	

Porcs		Têtes
Gorets de 20 kg au plus	x 081	
Porcelets de 20—50 kg	x 082	
Jeunes porcs de 50—80 kg	x 083	
Porcs à l'engrais de plus de 80 kg	x 084	
Truies de plus de 6 mois ⑦	x 085	
Verrats de plus de 6 mois ⑦	x 086	
Total de l'espèce porcine	x 087	

Poules de rapport		Pièces
Poussins et poulettes des souches ponte (qui ne pondent pas encore)	x 090	
Poules pondeuses et poules d'élevage	x 091	
Coqs d'élevage	x 092	
Poulets, poules et coqs à l'engrais (de tout âge)	x 093	
Total des poules	x 094	
Oies, canards et dindes	x 095	
Lapins	x 096	

		Nombre
Colonies d'abeilles	x 097	

Autres animaux élevés pour la vente (s'il y a plusieurs espèces, prière de joindre une liste):

		Têtes
Cerfs:	x 098	
Autres:	x 099	

Notes explicatives

⑨ **Ne pas compter** ici les pâturages des Alpes ou du Jura qui servent **uniquement à l'estivage** du bétail (alpages), c'est-à-dire tout au plus de la mi-mai à la fin de septembre, et d'où, en région alpine, le bétail ne rentre pas chaque jour à l'étable occupée pendant l'hiver. On considère également comme alpages les pâturages communaux et les pâturages de montagne où estive du bétail de tiers.

⑩ Les biens-fonds en **indivision** non loués à une tierce personne doivent être notés comme **terres en propriété.** Les gérants inscrivent également sous **"terres en propriété"** celles qui appartiennent à leur employeur (domaine de l'Etat, d'un établissement, etc.).

Le terrain **loué du père** ou **de la mère** doit être indiqué sur la ligne **"terres prises à ferme"**. Il en est de même du terrain loué de personnes qui en ont l'usufruit.

⑪ On compte une **seule parcelle** pour un bien-fonds qui est simplement subdivisé en différentes cultures ou entrecoupé de chemins. On fait de même si des terres en propriété, à ferme ou en usufruit se touchent.

⑫ Les fermiers, p.ex. les fils, **ne doivent pas** déclarer la forêt exploitée par le propriétaire, même s'ils exécutent tous les travaux forestiers.

⑬ Les gérants doivent inscrire sous x126 les terres qui appartiennent à leur employeur.

⑭ Indiquer ici les **communautés religieuses, fondations, consortages, syndicats, associations, sociétés anonymes, etc.**

F. Superficie totale de l'exploitation (alpages non compris) ⑨

Superficie totale de cette exploitation, y compris les terrains improductifs (emplacement des bâtiments, cour de la ferme, chemins, etc.), et les biens-fonds situés hors de votre commune de domicile.
Les surfaces doivent être indiquées par la personne qui les exploite.

		Surface de l'exploitation (forêt **non** comprise) Ares
Terres en propriété (**non compris** celles qui sont données à ferme) ⑩	x 101	
Terres prises à ferme (moyennant un fermage en espèces, une part de la production, etc.) ⑩	x 102	
Terres en usufruit (terres mises **gratuitement** à disposition par un consortage, par une commune ou par des particuliers)	x 103	
Superficie totale de l'exploitation, forêt **non comprise**	x 104	
A déduire: terrains improductifs (emplacement des bâtiments, cour de la ferme, chemins, etc.) (–)	x 105	
Reste surface agricole utile, forêt non comprise (Répartition au chapitre H.)	x 106	
Surface agricole utile située à **l'étranger** (comprise dans la surface x 106)	x 107	

Morcellement

Considérer ici les terres que vous exploitez vous-même en propriété, à ferme ou en usufruit, non compris les biens-fonds situés hors de Suisse.

De combien de morceaux complètement entourés par les biens-fonds **d'autres exploitants** sont formées les terres cultivées ⑪ (forêt et alpages **non compris**)?

	Nombre de parcelles
x 108	

Surface de la forêt

Forêt en propriété que vous mettez vous-même en valeur ⑫

	Ares
x 109	

G. Mode d'acquisition et conditions de propriété

De qui avez-vous acquis le **terrain** que vous exploitez vous-même en qualité de **propriétaire** ou de **copropriétaire** (terrains donnés à ferme, forêt et alpages **non compris**)? ⑬

		Ares
— de votre **père** ou de votre **mère,** de leur **vivant?**	x 121	
— de votre **père** ou de votre **mère** par **voie de succession?**	x 122	
— l'avez-vous acheté à d'autres **parents?**	x 123	
— d'autres parents par **voie de succession?**	x 124	
— l'avez-vous acheté de **personnes étrangères** à la famille?	x 125	
— l'avez-vous acquis d'une autre manière? ⑬	x 126	
Terres en propriété, (x 101) total	x 127	

Des terres exploitées à ferme ou en usufruit (forêt et alpages non compris), combien appartiennent:

		Ares
— à la **Confédération?**	x 131	
— au **canton?**	x 132	
— à des **communes** (cercles scolaires, bourgeoisies, paroisses, etc.)?	x 133	
— à **d'autres personnes morales?** ⑭	x 134	
— au **père** ou à la **mère?**	x 135	
— à d'autres **parents?**	x 136	
— à d'autres personnes physiques?	x 137	
Terres prises **à ferme,** terres en **usufruit** (x 102 + x 103) Total	x 138	

	Nombre de propriétaires
De **combien de propriétaires** avez-vous pris des **terres à ferme?** (Copropriété = 1 propriétaire!) x 141	

Si vous n'en êtes pas propriétaire unique ou si vous ne l'exploitez pas à votre propre compte, dirigez-vous cette exploitation:

		Marquer d'une croix
— comme **gérant** pour le compte d'un autre propriétaire?	x 151	☐ 1
— en commun avec **d'autres membres de la famille** (frères, etc.)?	x 152	☐ 1
— en commun avec des **personnes étrangères à la famille?**	x 153	☐ 1

Notes explicatives

⑮ La même surface ne doit être inscrite qu'une seule fois (culture principale). Si deux cultures se succèdent sur la même terre au cours de l'année, on note la surface totale de cette parcelle sous la culture la plus importante. En cas de cultures doubles (p.ex. légumes ou baies dans des cultures fruitières intensives), répartir la surface selon l'importance relative de chacune d'entre elles.

⑯ Non compris les semis faits en 1985 sous une culture protectrice qu'on laisse mûrir (p.ex. dans du froment). Par **prairies artificielles, on entend toutes celles qui sont labourées de temps en temps.**

On notera les anciennes prairies dont la composition botanique n'est plus définissable sous la rubrique correspondant au dernier semis.

⑰ Y compris la surface occupée par les arbres fruitiers disséminés dans les champs, **à moins** qu'on ne l'ait comptée avec une autre culture principale.

⑱ Croisement froment X seigle.

⑲ Légumineuses à battre et destinées à l'affouragement. Ne pas confondre avec les "pois à battre" (conserves).

⑳ Il ne faut indiquer ici que les plantations compactes de basses tiges et demi-tiges qui comptent au moins 300 arbres (cerisiers 100) par ha. La surface occupée par les arbres fruitiers disséminés doit être comprise dans celle des prés ou celle d'une autre culture principale.

㉑ Sans les surfaces pour la production de plants qui doivent être mentionnées sous x240.

㉒ Il faut aussi mentionner ici les surfaces des cultures sous plastique (tunnel et film de couverture).

H. Utilisation du sol

Il faut indiquer ici la surface occupée par les **cultures** qui fournissent la **récolte principale en 1985** (y compris celle des cultures destinées à l'auto-approvisionnement)

Cultures principales ⑮

		Ares
Céréales pour le grain:		
Froment d'automne	x 201	
Froment de printemps		
— semis d'automne (jusqu'au 31.1.85)	x 202	
— semis de printemps (dès le 1.2.85)	x 203	
Seigle	x 204	
Epeautre	x 205	
Méteil de céréales panifiables (p. ex. froment et seigle)	x 206	
Maïs pour le grain (les tiges ne sont **pas** affouragées)	x 207	
Orge d'automne	x 208	
Orge de printemps	x 209	
Avoine d'automne	x 210	
Avoine de printemps (sans les mélanges avoine/féveroles)	x 211	
Triticale ⑱	x 212	
Méteil de céréales fourragères (de tout genre)	x 213	
Féveroles, mélange d'avoine et de féveroles, soja, pois protéagineux ⑲	x 214	
Pommes de terre (y compris les pommes de terre hâtives déjà récoltées)	x 215	
Betteraves sucrières (pour la fabrique)	x 216	
Betteraves fourragères (mi-sucrières, choux-raves)	x 217	
Colza pour l'huile	x 218	
Pois à battre (pour conserves)	x 219	
Légumes de pleine terre (y compris les cultures sous contrat comme les haricots récoltés à la machine, ainsi que les légumes des jardins potagers ㉒	x 220	
Tabac	x 221	
Maïs vert et maïs à ensiler (affouragé comme plante entière; en culture principale seulement)	x 222	
Autres plantes fourragères des champs, en culture principale (choux fourragers, tournesol, etc.)	x 223	
Autres cultures des champs (lin, chanvre, pavot, etc.)	x 224	
A reporter		

		Ares
Report		
Prairies artificielles ⑯ :		
— **annuelles** (trèfle d'Alexandrie, trèfle de Perse, etc.)	x 225	
— d'une durée de **deux ans** (Ray-gras italien et trèfle)	x 226	
— d'une durée de **plusieurs années:** **mélanges de ladino** (trèfle blanc) et de **graminées** (év. avec du trèfle rouge)	x 227	
mélanges formés principalement de **trèfle violet**	x 228	
Luzerne et mélanges de luzerne (y compris l'esparcette)	x 229	
Prés naturels, y compris ⑰ les pâturages, (**sans** les alpages selon note explicative ⑨ page 3):		
— **seulement fauchés**	x 230	
— **fauchés et pâturés**	x 231	
— **seulement pâturés** (pâturages permanents)	x 232	
Cultures fruitières intensives ⑳	x 233	
Fraisiers (y compris production de plants)	x 234	
Autres petits fruits ㉑	x 235	
Vignes	x 236	
Pépinières de vignes et champs de pieds-mères	x 238	
Cultures de sapins de Noël (uniquement les **plantations spéciales**)	x 239	
Autres produits horticoles de pleine terre, **sans** les légumes (p. ex. pépinières, pépinières forestières, fleurs à couper, production de plantons, etc.) ㉒	x 240	
Marais à litière et tourbières	x 241	
Autres terrains de culture:	x 242	
Surface de base des serres, couches et tunnels élevés en plastique	x 243	
Surface agricole utile forêt non comprise		

(Cette surface doit concorder avec x 106 qui est encadrée au chapitre F, page 3).

I. Equipement technique (23)

Traction et transport

	Nombre		dont à tract. sur **toutes** les roues	
Tracteurs à 2 essieux (Jeeps et transporteurs **non** compris)				
— jusqu'à 49 CV	x 301		x 304	
— de 50—74 CV	x 302		x 305	
— de plus de 74 CV	x 303		x 306	

	Nombre	
Tracteurs à chenilles	x 329	
Jeeps, Landrover, Unimog	x 330	
Transporteurs (chariots à moteur) **non** autochargeurs	x 331	
Transporteurs (chariots à mot.) autocharg. et autocharg. automotrices	x 332	
Chars autochargeurs tractés	x 333	
Remorques, pour transports uniquement:		
— Chars à prise de force pour monoaxe	x 334	
— Chars à deux roues pour tracteur à 2 essieux	x 335	
— Chars à 4 roues jusqu'à 8 t de charge totale	x 336	
— Chars à 4 roues de plus de 8 t de charge totale	x 337	
Treuils pour travaux agricoles et forestiers	x 338	
Tracteurs monoaxes et motofaucheuses	x 339	
Motofaucheuses à deux essieux (**sans** les tracteurs) (24)	x 340	

Travaux des champs

	Nombre	
Faneuses à accoupler:		
— au monoaxe	x 341	
— au tracteur à 2 essieux	x 342	
Faneuses automotrices (25)	x 343	
Pulvérisateurs pour la protection des plantes (appareils à dos **non compris**):		
— automoteurs	x 344	
— à prise de force ou tractés	x 345	
Moissonneuses-batteuses:		
— automotrices	x 346	
— tractées	x 347	
Becs à maïs pour moissonneuses-batteuses	x 348	
Moissonneuses automotrices de maïs	x 349	
Charrues pour tracteur:		
— monosocs	x 350	
— polysocs	x 351	
Motoculteurs ayant leur propre moteur (y c. fraiseuses de labour)	x 352	
Cultivateurs (herses fraiseuses, etc.) à prise de force:		
— pour monoaxe	x 353	
— pour tracteur à 2 essieux	x 354	
Semoirs portés	x 355	
Semoirs de précision (26)	x 356	
Planteuses de pommes de terre, (26) manuelles	x 357	
Planteuses de pommes de terre, (26) automatiques	x 358	
Distributeurs d'engrais minéraux pour tracteur	x 359	
Grues à fumier (sans chargeur frontal)	x 360	
Chargeurs frontaux	x 361	
Epandeuses de fumier, tractées	x 362	
Citernes à pression pour purinage	x 363	
Installations d'épandage de lisier par tuyaux	x 364	
— dont avec tuyaux dans le sol	x 365	
Faucheuses pour tracteur à 2 essieux (peignes)	x 366	

	Nombre	
Faucheuses rotatives	x 367	
Faucheuses conditionneuses	x 368	
Ramasseuses-presses	x 369	
Arracheuses-aligneuses de pommes de terre	x 370	
Arracheuses-ramasseuses de pommes de terre	x 371	
Récolteuses intégrales de pommes de terre	x 372	
Récolteuses intégrales de betteraves	x 373	
Hacheuses-chargeuses tractées	x 374	
Récolteuses de maïs fourrage portées	x 375	

Travaux de la ferme

	Nombre	
Aéro-engrangeurs (sans hacheuses-ensileuses)	x 376	
Elévateurs, transporteurs à ruban, à vis sans fin	x 377	
Ponts roulants (griffes pour fourrage et paille)	x 378	
Installations de séchage du foin	x 379	
Installations de traite mécanique par pots	x 380	
Installations de traite mécanique par conduites	x 381	
Stalles de traite pour stabulation libre	x 382	
Chambres à lait	x 383	
Installations d'eau chaude dans les chambres à lait ou les étables	x 384	
Distributeurs mécaniques des fourrages pour bovins	x 385	
Evacuateurs de fumier pour bovins	x 386	
Installations pour lisier flottant (grille)	x 387	
Installations de biogaz	x 388	

		m^2
Panneaux solaires (collecteurs)	x 389	

		m^3
Contenance des silos pour		
— fourrages verts ou préfanés (27) (y compris le maïs à ensiler)	x 390	
— fourrages concentrés (grain, farine fourragère)	x 391	
Vol. réservé au foin séché en grange et dans les tours (27)	x 392	

Notes explicatives

(23) Moteurs et machines en propre ou en commun: Ceux qui sont utilisés en commun doivent être déclarés par le copropriétaire qui les a le jour du recensement.

Ne pas indiquer ici les véhicules à moteur utilisés **essentiellement** par des entreprises artisanales (scieries, etc.).

(24) Machines à deux essieux pour fauchage et fanage dans les pentes.

(25) Véhicules à un essieu équipés d'un moteur et qui ne peuvent être transformés ni en motofaucheuses ni en tracteurs monoaxes. P.ex. râteaux faneurs automoteurs à décharge latérale.

(26) Quand plusieurs appareils sont fixés à la même barre de traction et peuvent être utilisés simultanément, ne compter qu'une machine.

(27) Indiquer tout le volume utile des silos et des granges que le mode d'exploitation actuel permet d'employer.

Remarques sur d'éventuelles conditions exceptionnelles lors du recensement (p. ex. cheptel réduit du fait de l'élimination d'animaux malades):

J'atteste l'exactitude des indications ci-dessus:

_____, le _____ 1985

L'exploitant: _____

Instructions

1. Qui doit remplir le questionnaire 1?

a) **Toutes les personnes qui exploitent au moins 25 ares (2500 m^2) de terres cultivées, forêts comprises.**

b) **Toutes les personnes qui pratiquent, sur une surface d'au moins 10 ares (1000 m^2), une ou plusieurs des cultures suivantes: petits fruits (baies), légumes, plantes médicinales, vigne, tabac, cultures fruitières intensives.** Par cultures fruitières intensives, on entend les plantations compactes de basses tiges et de demi-tiges (donc abstraction faite des arbres disséminés dans les champs et les prairies) comprenant au moins 300 arbres (100 cerisiers) **par hectare.**

c) Toutes les personnes qui produisent des **champignons** pour la vente.

d) **Toutes les personnes qui,** même si elles ne cultivent aucune terre, **entretiennent dans un but lucratif ou pour l'auto-approvisionnement au moins:**

soit 1 tête de gros bétail (chevaux et bétail bovin),
soit 2 têtes de menu bétail (porcs, moutons, chèvres),
soit 1 tête de menu bétail et 15 pièces de volaille ou 15 colonies d'abeilles,
soit 30 pièces de volaille ou 30 colonies d'abeilles ou 100 lapins.

e) **Toutes les personnes qui élèvent, à titre professionnel, des cerfs, des animaux à fourrure, des chiens ou d'autres animaux.**

f) Tous les possesseurs de **chevaux de sport,** de **poneys, d'ânes** et de **mulets.**

Ne doivent pas remplir le questionnaire N° 1 les personnes qui:

- n'exploitent **que** de la forêt
- ne gardent que des animaux dans une ménagerie, un zoo, un vivarium, etc.
- dirigent une **exploitation horticole sans agriculture.** Les horticulteurs indiqueront dans le "questionnaire pour l'horticulture" les petits effectifs de bétail et les petites surfaces de cultures agricoles (selon le guide pour le recensement).

Les maraîchers remplissent le questionnaire pour l'agriculture.

2. Instructions concernant tous les exploitants

a) Les exploitations **doivent être recensées dans la commune** où se trouvent la **maison d'habitation, les étables et les granges principales;** en cas de doute, dans la commune où est domicilié l'exploitant.

b) Il faut noter dans le questionnaire la **surface de toutes les parcelles exploitées en 1985** (terrain en propriété, à ferme ou en usufruit). Cette surface doit englober également les terres que l'exploitant fait valoir hors de sa commune de domicile et même à l'étranger.

c) **Les personnes qui louent des terres d'une commune ou de toute autre collectivité de droit public** doivent les indiquer comme terrain pris à ferme. Au contraire, les parcelles cédées gratuitement – ou contre une redevance minime – aux bourgeois de la commune ou aux membres de certains consortages doivent être notées comme terrain en usufruit.

d) **Les terrains dont la récolte est vendue sur pied** (mise aux enchères de fleuris, de litière, de la vendange d'une commune, etc.) doivent être indiqués par le **propriétaire** (par le fermier pour les terres à ferme). L'acheteur de la récolte n'en tiendra donc **pas** compte dans son questionnaire.

3. Instructions concernant les vignes

Les viticulteurs indiqueront dans leurs questionnaires toutes les vignes qui leur appartiennent ou qu'ils ont prises à ferme (mais **non pas** celles qu'ils ont **données à ferme**) et cela même si ces vignes sont situées hors de leur commune de domicile ou cultivées par un vigneron payé à la tâche ou à la journée. Ils **ne doivent** au contraire pas noter dans le questionnaire de leur exploitation les vignes qu'ils cultivent – à la tâche ou à la journée – pour d'autres propriétaires.

4. Instructions concernant les forêts

a) **Les personnes qui sont tenues de remplir ce questionnaire,** de même que les gérants des domaines agricoles de l'Etat, doivent noter leurs forêts (mais **non pas les parts de forêt** dont la jouissance leur est cédée par une collectivité de droit public), dans le même questionnaire que les autres terres mises en valeur.

b) Les agriculteurs et éleveurs qui sont soumis au recensement – selon le paragraphe 1 des présentes instructions – indiquent également, dans le questionnaire qu'ils remplissent pour leur exploitation principale, les forêts qu'ils mettent en valeur sur les autres domaines qui leur appartiennent et dont ils ont donné à ferme les bâtiments et les terres agricoles.

Berne, mai 1985

Office fédéral de la statistique

Office fédéral de la statistique
Berne

Recensement fédéral des entreprises 1985
Relevé du 28 juin

2 – 5 | 6 – 8 | **2**

Questionnaire pour l'horticulture

Veuillez lire attentivement ce questionnaire (2) et les instructions à la page 4 avant d'inscrire vos réponses; cela facilitera votre travail. Les chiffres encerclés ① — ⑩ renvoient aux notes explicatives. Les indicatifs x 502 etc., sont utilisés pour le traitement électronique.

Toutes les personnes chargées du recensement sont tenues de considérer les données recueillies comme confidentielles. Ces données ne sont utilisées qu'à des fins statistiques. Pour de plus amples renseignements, voir l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 avril 1984.

Monsieur / Madame / Mademoiselle / Maison

Notez votre **numéro de téléphone** s. v. p. ☎ 0 /

Changement d'adresse
(en caractères d'imprimerie)

Canton:
Commune:
Secteur de recensement No:
No de l'exploitation:

Nom de famille (nom de l'entreprise)
Prénom
Profession
Rue, ferme
No postal
Office postal

Notes explicatives

① **Activité principale:** Activité à laquelle l'exploitant consacre **la majeure partie de son temps;** en cas de doute, celle qui lui assure le revenu le plus important.

② Est considérée comme **exploitation horticole toute unité** qui remplit les conditions énoncées à la page 4.

Les femmes qui s'occupent principalement de la tenue du ménage ne doivent pas être classées avec le personnel employé essentiellement dans l'exploitation.

Compter également ici les personnes momentanément invalides ou absentes pour cause de maladie, de service militaire, etc., mais **non pas** les personnes incapables de travailler en raison de leur âge, d'une infirmité, etc.

③ Pépiniériste, cultivateur de plantes vivaces, cultivateur de plantes en pots et de fleurs coupées, floriculteur, paysagiste, fleuriste.

A. Exploitant

Année de naissance de l'exploitant: x 502

laisser en blanc

Activité principale ① de l'exploitant: (profession principale) x 503

Principale activité accessoire: (profession accessoire) x 504

Le cas échéant, l'activité exercée en ② dehors de cette exploitation horticole l'est: — en tant qu'indépendant . . — en tant que salarié (employé)

Marquer d'une croix la case voulue

Dirigez-vous un magasin **subordonné à votre exploitation horticole?** (Les magasins exploités séparément pour la vente de fleurs n'entrent pas en considération ici)

— oui x 505 ☐ 1
— non x 506 ☐ 1

B. Main-d'oeuvre (âgée de 15 ans ou plus) au 28 juin 1985 ②

	Personnes travaillant **principalement,** soit pendant la majeure partie de l'année dans cette **exploitation horticole**				Personnes travaillant **à titre accessoire** ou occasionnel dans cette **exploitation horticole**			
		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes
— **Exploitant** (propriétaire fermier, usufruitier, gérant, chef-jardinier)	x 510		x 515		x 520		x 525	
— **Main-d'oeuvre familiale** (conjoint, père, mère, fils, filles, petits-enfants, frères et soeurs, oncles, etc.)	x 511		x 516		x 521		x 526	
— **Main-d'oeuvre non familiale: Suisses**	x 512		x 517		x 522		x 527	
Etrangers	x 513		x 518		x 523		x 528	
Total	x 514		x 519		x 524		x 529	
dont apprentis jardiniers ③	x 530		x 531					

Notes explicatives

④ Professions considérées ici: Cultivateur de plantes en pots et de fleurs à couper, pépiniériste, cultivateur de plantes vivaces, jardinier-paysagiste, fleuriste.

Tenir compte également des professions de garde forestier et d'agriculteur ainsi que des professions agricoles spécialisées de jardinier-maraîcher, d'agriculteur-maraîcher, d'arboriculteur et de vigneron.

⑤ Ou fréquenté un technicum, une école d'ingénieurs ou une haute école.

⑥ Cultures de plantes vivaces ornementales ou tapissantes, d'arbustes d'ornement, pépinières forestières ou d'arbres fruitiers ainsi que porte-greffes, pépinières de petits fruits ou de vigne et champs de pieds-mères.

⑦ Travail du sol, plantation, entretien de surfaces vertes, taille des arbres, etc.

⑧ Sont réputés magasins les locaux de vente intégrés à l'exploitation horticole. Les magasins exploités séparément pour la vente de fleurs n'entrent pas en ligne de compte.

⑨ Les jardins d'ornement ainsi que les surfaces vertes qui **ne sont pas destinées** à la production ne doivent **pas** être comptés dans la surface de l'exploitation.

C. Formation professionnelle de la main-d'oeuvre travaillant principalement dans l'exploitation horticole

Combien de personnes occupées **principalement dans l'exploitation horticole** (enregistrées sous B, x 514 et/ou x 519), ont:

	Exploitant (e)				Collaborateurs (trices)			
		Homme		Femme		Hommes		Femmes
• **dans la branche "horticulture"**, ④ passé avec succès:								
— **l'examen de fin d'apprentissage?**	x 535		x 538		x 541		x 544	
— **l'examen de maîtrise?** ⑤	x 536		x 539		x 542		x 545	
• suivi une **autre formation professionnelle** (et passé au moins l'examen de fin d'apprentissage)?	x 537		x 540		x 543		x 546	

D. Genre d'exploitation et forme juridique

Genre d'exploitation

Votre exploitation est-elle: — Marquer d'une croix la case voulue

- une **pépinière** / ou spécialisée dans la culture de **plantes vivaces?** ☐ 01
- spécialisée dans la culture de **fleurs à couper** (celle-ci assurant **au moins les 4/5 du revenu)?** ☐ 02
- spécialisée dans la culture de **plantes en pots** (celle-ci assurant **au moins les 4/5 du revenu)?** ☐ 03
- spécialisée **à la fois dans la culture de fleurs à couper et de plantes en pots?** ☐ 04
- une exploitation **horticole mixte?** ☐ 05
- spécialisée dans **l'aménagement de jardins et du paysage?** ☐ 06
- un **service des parcs publics** (s'occupant ou non de l'entretien du cimetière communal)? ☐ 07
- le **jardin** d'un **établissement** ou d'un **hôpital?** ☐ 08
- le **jardin** d'un **hôtel** ou d'une **maison de maître?** ☐ 09
- spécialisée **à la fois** dans la **production (de plants)** et dans **l'aménagement ou l'entretien de jardins?** ☐ 10
- une exploitation horticole **d'un autre genre?** ☐ 11

Forme juridique de l'exploitation:

- Personne physique (entreprise individuelle) ☐
- Personne morale (société anonyme, coopérative, etc.) ☐
- Désignation: (Raison sociale) _____

x 561 ☐☐ x 562 ☐☐

E. Répartition du travail

Le volume total du travail (jours de travail de l'ensemble des personnes occupées) de l'exploitation horticole se répartira probablement comme suit en 1985:

		Estimation de la répartition en %
Production		
— Produits de pépinières ⑥	x 571	%
— Fleurs à couper	x 572	%
— Plantes en pots	x 573	%
— Légumes, plantons de légumes	x 574	%
— Autres branches de production	x 575	%
Aménagement de jardins et du paysage		
— Installations nouvelles (sans terrains de sports)	x 576	%
— Entretien de jardins ⑦ et gazons	x 577	%
— Entretien de cimetières	x 578	%
— **Aménagement de terrains de sports**		
— Revêtements	x 579	%
— Surfaces vertes	x 580	%
Magasin ⑧	x 581	%
Temps total de travail dans l'exploitation horticole en 1985		100 %

F. Superficie totale de l'exploitation au 28 juin 1985 ⑨

Y compris les terrains improductifs faisant partie de l'exploitation (emplacement de bâtiments, cours, chemins, etc.) et les biens-fonds situés hors de votre commune de domicile.

Les surfaces doivent être **indiquées par la personne qui les exploite.**

		Surface de l'exploitation **sans** la forêt m²
Terres en propriété (non compris celles qui sont données à ferme)	x 601	
Terres prises à ferme (moyennant un fermage en espèces, une part de la production, etc.)	x 602	
Terres en usufruit (terres mises **gratuitement** à disposition par un consortage, par une commune ou par des particuliers)	x 603	
Superficie totale de l'exploitation, forêt **non comprise**	x 604	
A déduire: terrains improductifs (emplacement des bâtiments, cours, chemins, etc.)	x 605 (—)	
Reste surface utile, forêt **non comprise**	x 606	
→ Surface horticole et agricole de pleine terre (y compris les cultures sous tunnels bas et sous film de couverture)	x 607	
→ Surface de base des **serres, tunnels élevés, couches**	x 608	
Surface de la forêt Forêt en propriété que vous mettez vous-même en valeur	x 609	

G. Cultures de pleine terre ⑩

Y compris les surfaces occupées par les "containers".

		m²
Pépinières		
— Plantes vivaces ornementales	x 611	
— Plantes tapissantes	x 612	
— Roses (**sans** les roses à couper)	x 613	
— Arbustes d'ornement (sans les plantes forestières)	x 614	
— Plantes forestières	x 615	
— Pépinières d'arbres fruitiers et porte-greffes fruitiers	x 616	
— Pépinières de petits fruits (**sans** les plantons de fraisiers)	x 617	
— Pépinières de vignes	x 618	
Production de:		
— Fleurs à couper et de plantes vivaces à couper	x 619	
— Plantons de fleurs, plantes pour massifs	x 620	
— Plantes en pots	x 621	
Légumes, plant. de légumes	x 622	
Semences (légumes, plantes ornementales)	x 623	
Sapins bleus	x 624	
Autres cultures horticoles de pleine terre, (p. ex. plantes médicinales et aromatiques)	x 625	
Sapins de Noël	x 626	
Céréales	x 627	
Pommes de terre	x 628	
Autres cultures des champs	x 629	
Cultures fruitières intensives	x 630	
Fraisiers, plantons de fraisiers	x 631	
Autres cultures de petits fruits	x 632	
Vignes	x 633	
Prés et pâturages (y compris les arbres fruitiers sur prairies)	x 634	
Autres terrains de culture	x 635	
Total: surface destinée à la culture de pleine terre, selon la page 2, x 607	x 636	

H. Cultures sous verre ou sous plastique

		Serres avec fondations permanentes m²		**Tunnels élevés en plastique** sans fondations permanentes m²		**Couches** m²
Surface de base totale (selon x 608)	x 641		x 651		x 661	
dont pouvant être chauffée	x 642		x 652		x 662	

Répartition en % de la surface de base totale ⑩

Plantes de pépinières (toutes)	x 643	%	x 653	%	x 663	%
Fleurs à couper, plantes vivaces à couper	x 644	%	x 654	%	x 664	%
Plantons de fleurs, plantes pour massifs	x 645	%	x 655	%	x 665	%
Plantes en pots, y c. jeunes plantes	x 646	%	x 656	%	x 666	%
Plantons de légumes	x 647	%	x 657	%	x 667	%
Légumes	x 648	%	x 658	%	x 668	%
Autres cultures	x 649	%	x 659	%	x 669	%
Surface nette totale ⑩		100 %		100 %		100 %

⑩ Si, en 1985, une surface a été affectée à plusieurs cultures, il faut la répartir selon les différentes utilisations. Exemple: 600 m²; 3 mois fleurs à couper, 9 mois plantes en pots
→ si culture de pleine terre = 150 m² et 450 m²
→ si culture sous verre = 25 % et 75 %

I. Plantes en pots

Production pour la vente en 1984

Sont à compter:

- Toutes les plantes produites par l'exploitation.
- Les jeunes plantes, achetées puis cultivées jusqu'à maturité. Sont à prendre en considération aussi les plantes produites pour le compte d'exploitations principales ou accessoires non horticoles: administrations communales, asiles, hôpitaux, etc.

Ne pas compter:

- Les jeunes plantes non finies vendues à d'autres exploitations horticoles.
- Les plantes en pots qui **n'ont pas** été cultivées dans l'exploitation (commercialisées directement).

		Plantes adultes **Nombre de pièces**
Azalées	x 671	
Bégonias (Elatior, Lorraine)	x 672	
Chrysanthèmes	x 673	
Cyclamens	x 674	
Bruyères	x 675	
Fuchsias	x 676	
Hortensias	x 677	
Kalanchoes	x 678	
Pélargonium	x 679	
Poinsettias (Euphorbes)	x 680	
Primevères de tout genre	x 681	
Saintpaulias	x 682	
Autres plantes à fleurs en pots	x 683	
Plantes vertes de tout genre, en pots	x 684	
Plantes pour massifs	x 685	
Total	x 686	

K. Cheptel au 28 juin 1985

		Têtes
Chevaux	x 691	
Bétail bovin	x 692	
Porcs	x 693	
Moutons	x 694	
Chèvres	x 695	
Poules	x 696	
Colonies d'abeilles (nombre)	x 697	

L. Equipement technique (liste non exhaustive)

N'indiquer que les machines utilisées dans l'exploitation horticole.

		Nombre
Traction et transport		
Tracteurs à 2 essieux ou à chenilles	x 701	
Jeeps, Landrover, Unimog, transporteurs	x 702	
Camions et camionnettes	x 703	
Chariots élévateurs, électromobiles	x 704	
Tracteurs monoaxes et motofaucheuses (sans les tondeuses à gazon)	x 705	
Production		
Charrues pour tracteur	x 706	
Motoculteurs	x 707	
Machines à préparer le sol (herses, fraiseuses de labour tractées, etc.) à prise de force:		
— pour "monoaxe"	x 708	
— pour "tracteur à 2 essieux"	x 709	
Distributeurs d'engrais minéraux pour tracteurs	x 710	
Machines à préparer la terre	x 711	
Machines à stériliser la terre	x 712	
Presses à faire les mottes de terre	x 713	
Machines à empoter	x 714	
Machines à laver les pots	x 715	
Pulvérisateurs pour la protection des plantes (appareils à dos non compris)	x 716	
Aménagement de jardins et du paysage		
Instruments pour l'arpentage	x 717	
Fraiseuses pour fossés	x 718	
Machines à déplacer la terre (trax, excavateur, etc.)	x 719	
Machines à aplanir	x 720	
Compacteuses	x 721	
Semoirs (semences et engrais)	x 722	
Machines à transplanter	x 723	
Tondeuses à gazon	x 724	
Machines à débroussailler et faucheuses	x 725	
Tronçonneuses à moteur	x 726	
Broyeurs de branches	x 727	
Machines à travailler la pierre	x 728	
Bétonnières	x 729	
Générateurs	x 730	
Compresseurs	x 731	

Energie consommée par l'exploitation horticole en 1984

Mazout (chauffage) kg	x 732	
Gaz m^3	x 733	
Entrepôts pouvant être réfrigérés artificiellement . . m^3	x 734	

Le soussigné atteste l'exactitude des indications:

_____, le _____ 1985 L'exploitant: _____

Instructions

1. Qui doit remplir un questionnaire?

a) **Tous les cultivateurs de fleurs à couper et de plantes en pots, les chefs d'exploitations horticoles mixtes et pépiniéristes** qui produisent, en vue de la vente, des plantes d'ornement, des arbres fruitiers, des arbres forestiers, etc.

b) **Tous les paysagistes et les personnes chargées de l'entretien de jardins** s'occupant, à titre professionnel, de la création, de l'aménagement et de l'entretien de parcs ou de terrains de sports.

Exception: les architectes-paysagistes dont l'activité se limite à la confection de plans ne doivent pas remplir de questionnaire.

c) **Toutes les personnes qui se chargent, à titre professionnel, de l'entretien des cimetières.**

d) **Tous les services de parcs publics** (municipaux, communaux, entretien des cimetières).

e) **Tous les services d'entretien des jardins d'institutions, d'hôpitaux, d'hôtels et de maisons de maître,** si dans ces exploitations la durée de travail atteint au moins 400 heures par année.

2. Délimitation de la branche "horticulture"

a) Les activités agricoles **subordonnées** à l'exploitation horticole doivent être recensées avec celle-ci. Cela concerne les rubriques ci-après: la main-d'oeuvre, la formation professionnelle, la répartition du travail, les superficies, le cheptel et l'équipement technique.

b) Quand, dans la même entreprise, coexistent une exploitation horticole et une exploitation agricole (p.ex. un domaine d'Etat), il **faut remplir** un deuxième formulaire ("Questionnaire pour l'agriculture") pour cette dernière, selon les instructions de l'agent recenseur.

c) Il faut **aussi compter** le personnel d'un **magasin subordonné** à l'exploitation horticole ainsi que celui qui est employé pour la **construction de terrains de sports.**

d) **N'appartient pas** à l'exploitation horticole le personnel de magasins de fleurs séparés ou d'entreprises de terrassement liées à la première.

2. Où sont recensées les exploitations et les surfaces?

a) Les exploitations doivent être recensées **dans la commune** où se trouvent les principaux bâtiments de service de l'exploitation concernée; en cas de doute, dans la commune où est domicilié l'exploitant, si le domicile est déterminé par l'exploitation de l'entreprise.

b) Il faut noter dans le questionnaire la **surface de toutes les parcelles exploitées en 1985** (terrain en propriété, à ferme ou en usufruit). Cette surface doit englober également les terres que l'exploitant fait valoir hors de sa commune de domicile et même à l'étranger.

Berne, mai 1985 Office fédéral de la statistique

Office fédéral de la statistique
Berne

Recensement fédéral des entreprises 1985
Relevé du 28 juin

2 – 5	6 – 8	3

Questionnaire pour la pisciculture et la pêche

Veuillez lire attentivement ce questionnaire (3) avant d'inscrire vos réponses; cela facilitera votre travail. Les indicatifs x 802 etc., sont utilisés pour le traitement électronique.

Toutes les personnes chargées du recensement sont tenues de considérer les données recueillies comme confidentielles. Pour de plus amples renseignements, voir l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 avril 1984.

Monsieur / Madame / Mademoiselle / Maison

Notez votre **numéro de téléphone** s. v. p. ☎ 0 /

Changement d'adresse
(en caractères d'imprimerie)

Canton: _____

Commune: _____

Secteur de recensement No: _____

No de l'exploitation: _____

Nom de famille
(Nom de l'entreprise)

Prénom — Profession

Rue, ferme

No postal — Office postal

Ce questionnaire doit être rempli complètement et correctement par toutes les personnes ou leurs représentants légaux y c. les cantons, les sociétés, etc. qui:

a) à titre principal ou accessoire, élèvent, engraissent ou gardent des poissons dans des étangs naturels ou installations artificielles,

b) à titre principal ou accessoire exercent la pêche dans les eaux publiques ou privées pour autant que, par exploitation et/ou installation d'élevage, **le temps de travail atteigne au moins 400 heures par an.**

Notes explicatives

① **Activité principale:** Activité à laquelle l'exploitant consacre la **majeure partie de son temps;** en cas de doute, celle qui lui assure le **revenu le plus important.**

② Les femmes qui s'occupent principalement de la tenue du ménage ne doivent pas être classées avec le personnel employé essentiellement dans l'exploitation.

Compter également ici les personnes momentanément invalides ou absentes pour cause de maladie de service militaire, etc. mais **non pas** les personnes incapables de travailler en raison de leur âge, d'une infirmité, etc.

A. Exploitant

Année de naissance de l'exploitant: x 802

Activité principale ① de l'exploitant: (profession principale)

Principale activité accessoire: (profession accessoire)

laisser en blanc

x 803

x 804

x 805

B. Main-d'oeuvre (âgée de 15 ans ou plus) au 28 juin 1985 ②

	Personnes **travaillant principalement,** soit pendant la majeure partie de l'année dans cette **exploitation piscicole** et/ou **de pêche**				Personnes **travaillant à titre accessoire** ou occasionnel dans cette **exploitation piscicole** et/ou **de pêche**			
		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes
– **Exploitant** (propriétaire, fermier, usufruitier, gérant)	x 810		x 815		x 820		x 825	
– **Main-d'oeuvre familiale** (conjoint, père, mère, fils, filles, petits-enfants, frères et soeurs, oncles, etc.)	x 811		x 816		x 821		x 826	
– **Main-d'oeuvre non familiale:** **Suisses**	x 812		x 817		x 822		x 827	
Etrangers	x 813		x 818		x 823		x 828	
Total	x 814		x 819		x 824		x 829	

ERZ BV-KMD 3691.03

③ Pourcentages probables du temps total de travail (jours de travail de l'ensemble des personnes occupées). **Ne pas indiquer de fractions.**

Par garde de poissons on entend l'entretien de poissons à commercialiser qui restent moins d'un mois dans l'exploitation (p.ex. poissons importés)

④ Y compris la préparation et la commercialisation.

C. Répartition du travail, en 1985 ③

Exploitation de reproduction (élevage de géniteurs et récolte du frai)	x 831	%
Elevage de poissons de repeuplement pour eaux libres	x 832	%
Engraissement (y compris l'élevage de poissons d'engraissement) ④	x 833	%
Garde de poissons ④	x 834	%
Pêche du lac et de rivières ④	x 835	%
Temps total de travail dans l'entreprise de pêche, pour l'élevage, l'engraissement et pour la garde de poissons, en 1985		100 %

D. Utilisation des eaux en 1985

	Etangs naturels		Installations artificielles			
		Surface m²		Surface m²		Capacité m³
Exploitation de reproduction	x 841		x 851		x 861	
Elevage pour le repeuplement	x 842		x 852		x 862	
Poissons d'engraissement	x 843		x 853		x 863	
Garde de poissons	x 844		x 854		x 864	
Dont exploité seulement depuis 1985						
Toutes les formes d'exploitation	x 845		x 855		x 865	

Taux d'utilisation en 1984

(utilisation totale = 100)

Exploitation de reproduction	x 846	%	x 856	%
Elevage pour le repeuplement	x 847	%	x 857	%
Poissons d'engraissement	x 848	%	x 858	%
Garde de poissons	x 849	%	x 859	%

E. Alimentation en eau

	Quantité moyenne Litres/seconde		Température moyenne Mai — octobre °C		Nov. — avril °C	
Eau de source	x 871		x 875		x 879	
Nappe souterraine	x 872		x 876		x 880	
Eau de ruisseau	x 873		x 877		x 881	
Eau du lac	x 874		x 878		x 882	

F. Vente[1] de poissons de repeuplement, produits dans cette exploitation, en 1984

1) y c. production pour l'exploitation en propre

	Nombre de **poissons de repeuplement**					
		Alevins		Préestivaux et estivaux		Agés de 1 an ou plus
Truites de ruisseaux	x 891		x 911		x 931	
Truites de lacs	x 892		x 912		x 932	
Truites arc-en-ciel	x 893		x 913		x 933	
Saumons de fontaine ombles-chevalier	x 894		x 914		x 934	
Ombres de rivière	x 895		x 915		x 935	
Corégones	x 896		x 916		x 936	
Brochets	x 897		x 917		x 937	
Sandres	x 898		x 918		x 938	
Carpes	x 899		x 919		x 939	
Anguilles	x 900		x 920		x 940	
Autres	x 901		x 921		x 941	
Total	x 902		x 922		x 942	

G. Production de l'exploitation

Vente de poissons de consommation 1984 (poissons d'engraissement). **Sans** la vente des poissons pêchés dans le lac ou en rivières.

		kg
Truites de ruisseaux, de rivières, arc-en-ciel	x 951	
Carpes	x 952	
Autres	x 953	
Total	x 954	

H. Equipement technique

pour l'exploitation de pêche

		Nombre
Camions et camionnettes	x 961	
Bateaux de pêche: **à** moteur	x 962	
sans moteur	x 963	
Filets flottants	x 964	
Filets de fond	x 965	
Sennes	x 966	
Nasses	x 967	
Pompes à eau	x 968	
Installat. pour l'aération artificielle	x 969	
Automates pour la nourriture	x 970	
Installations à trier	x 971	
Machines à écailler	x 972	
Machines à faire les filets	x 973	
Installations de mise sous vide	x 974	
Fumoirs	x 975	

		Volume m³
Chambres froides	x 976	
Dépôts réfrigérés	x 977	

J'atteste l'exactitude des indications:

Lieu: _____

Date: _____

L'exploitant:

Office fédéral de la statistique
Berne

Recensement fédéral des entreprises
Relevé des cultures de 1985

		4
2 – 5	6 – 8	

Questionnaire pour les légumes et les plantes ornementales

Monsieur / Madame / Mademoiselle / Maison

Veuillez lire attentivement ce questionnaire et les instructions ci-dessous. Cela facilitera votre travail. Les indicatifs x 402 etc., sont utilisés pour le traitement électronique.

Toutes les personnes chargées du recensement sont tenues de considérer les données recueillies comme confidentielles. Ces données ne sont utilisées qu'à des fins statistiques. Pour de plus amples renseignements, voir l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 avril 1984.

Notez votre **numéro de téléphone**, s. v. p. → ☎ 0 /

Changement d'adresse
(en caractères d'imprimerie)

Canton: _____

Commune: _____

Secteur de recensement No: _____

No de l'exploitation: _____

Nom de famille (Nom de l'entreprise)

Prénom — Profession

Rue, ferme

No postal — Office postal

Instructions

1. Qui doit remplir ce questionnaire?

a) **Toutes les personnes qui ont déclaré 50 ares et plus de légumes de pleine terre (sans les pois à battre).**

b) **Tous les agriculteurs et les maraîchers qui ont déclaré des cultures horticoles de pleine terre et/ou des cultures sous verre ou sous plastique.**

2. Instructions pour les quatre chapitres ci-après:

A. Répartition du travail en 1985

Ne prendre en considération que les **travaux agricoles, forestiers** ou **horticoles** (total = 100 %).

B. Cultures de légumes en pleine terre

Compter ici toutes les cultures de légumes qui ont été récoltées en 1985, ainsi que les cultures permanentes (p.ex. rhubarbe et asperges). A la différence des chapitres suivants, les cultures intercalaires doivent être comptées (surfaces de récoltes cumulées).

C. Cultures horticoles de pleine terre (sans les légumes)

Les surfaces indiquées sous cette rubrique doivent être réparties proportionnellement.

D. Cultures sous verre ou plastique

Les surfaces que vous avez déclarées se répartissent **ainsi:**

a) d'après les trois catégories principales
- Serres avec fondations permanentes
- Tunnels élevés en plastique **sans** fondations permanentes
- Couches

b) d'après leur utilisation en 1985

3. Instructions complémentaires

a) **Les indications auxquelles on fait allusion ci-dessus** se rapportent au **recensement du 28 juin 1985.**

b) **Toutes les données doivent être arrondies (%, ares, m^2).**

c) Toutes autres instructions ou informations vous seront données par l'agent recenseur.

A. Répartition du travail, en 1985

Le volume total du travail en 1985 (jours de travail de l'ensemble des personnes occupées) de **l'exploitation agricole ou/et horticole** se répartit **approximativement:**

		Estimation de la répartition en %
Culture de légumes	x 402	_____ %
Culture de plantes ornementales, pépinières	x 403	_____ %
Arboriculture	x 404	_____ %
Viticulture	x 405	_____ %
Autres travaux agricoles	x 406	_____ %
Total 1985		100 %

B. Cultures de légumes de pleine terre ①

(Y compris les cultures sous tunnels bas en plastique ou film de couverture)

		Ares
Choux-fleurs	x 410	
Haricots nains récoltés à la main	x 411	
Choux de Chine	x 412	
Choux pour la choucroute	x 413	
Laitues Batavia	x 414	
Scaroles, chicorées frisées	x 415	
Pois et pois mange-tout (**sans** les pois à battre)	x 416	
Fenouils	x 417	
Cornichons, concombres (pour conserves ou salades)	x 418	
Carottes longues ou mi-longues (**sauf** carottes de Paris)	x 419	
Céleris-pommes	x 420	
Choux-pommes	x 421	
Laitues pommées, **sans** laitues Batavia	x 422	
Côtes de bettes	x 423	
Laitues romaines	x 424	
Poireaux	x 425	
Haricots récoltés à la machine	x 426	
Doucette, mâche (rampon)	x 427	
Carottes de Paris	x 428	
Persil et ciboulette	x 429	
Radis et raifort	x 430	
Betteraves à sal., racines rouges	x 431	
Rhubarbe	x 432	
Choux de Bruxelles	x 433	
Choux rouges	x 434	
Chicorées (pain de sucre, cicorino rouge/vert)	x 435	
Asperges	x 436	
Oignons	x 437	
Epinards pour conserves	x 438	
Epinards, autres	x 439	
Haricots à rames	x 440	
Céleris-branches, vert et blanchi	x 441	
Tomates	x 442	
Endives "Witloof" (surface ensemencée)	x 443	
Choux blancs **sans** choux pour la choucroute	x 444	
Choux frisés et choux verts	x 445	
Courgettes	x 446	
Autres sortes de légumes, **sauf** les pois à battre ①	x 447	
Total	x 448	

① Ne pas compter ici les pois à battre, qui ont été recensés le 28 juin 1985.

C. Cultures horticoles de pleine terre (sans les légumes) ②

		Ares
Plantes de pépinières:		
— Plantes vivaces ornementales	x 450	
— Plantes tapissantes	x 451	
— Roses (**sans** les roses à couper)	x 452	
— Arbustes d'ornement (**sans** les plantes forestières)	x 453	
— Plantes forestières	x 454	
— Pépinières d'arbres fruitiers et porte-greffes fruitiers	x 455	
— Pépinières de petits fruits (**sans** les plantons de fraisiers)	x 456	
Production de:		
— Fleurs à couper et de plantes vivaces à couper	x 457	
— Plantons de fleurs, plantes pour massifs	x 458	
— Plantes en pots	x 459	
Cultures de semences (légumes, plantes ornementales)	x 460	
Sapins bleus	x 461	
Autres cultures horticoles de pleine terre (p. ex. plantes médicinales et aromatiques)	x 462	
Total, selon votre déclaration du 28 juin 1985	x 463	

D. Cultures sous verre ou sous plastique

		m²
Surface de base, selon votre déclaration du 28 juin 1985	x 470	

	Serres avec fondations permanentes		Tunnels élevés en plastique sans fondations permanentes		Couches	
		m²		m²		m²
Surface de base totale (selon x 470)	x 471		x 481		x 491	
dont pouvant être chauffée	x 472		x 482		x 492	

Répartition en % de la surface de base totale ②

Plantes de pépinières (toutes)	x 473	%	x 483	%	x 493	%
Fleurs à couper, plantes vivaces à couper	x 474	%	x 484	%	x 494	%
Plantons de fleurs, plantes pour massifs	x 475	%	x 485	%	x 495	%
Plantes en pots, y c. jeunes plantes	x 476	%	x 486	%	x 496	%
Plantons de légumes	x 477	%	x 487	%	x 497	%
Légumes	x 478	%	x 488	%	x 498	%
Autres cultures	x 479	%	x 489	%	x 499	%
Surface nette totale		100 %		100 %		100 %

② Si, en 1985, une surface a été affectée à plusieurs cultures, il faut la répartir selon les diff. utilisations. Exemple: 600 m²; 3 mois fleurs à couper, 9 mois plantes en pots
→ si culture de pleine terre = 150 m² et 450 m²
→ si culture sous verre = 25% et 75%

Le soussigné atteste l'exactitude des indications:

_____, le _____ 1985

L'exploitant: _____

Recensement fédéral des entreprises de 1985 — Liste des publications

7 Agriculture et sylviculture

Cahiers statistiques

1 Structure des exploitations agricoles

2 Utilisation des terres productives

3 Horticulture

4 Economie forestière

Données statistiques

1er volume Exploitations agricoles par communes

2e volume Exploitations agricoles par cantons

3e volume Types d'exploitations agricoles

4e volume Exploitations horticoles par cantons

5e volume Surface productive par communes

6e volume Surface productive par cantons

7e volume Entreprises forestières par cantons

8e volume Exploitations de pêche par cantons

Documents techniques

* Présentation des résultats, Berne 1986, 42 pages, 7 francs, Numéro de commande 07002

* paru

19 AUG. 1998